

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DIRECTION DE L'ÉVALUATION ET DE LA PROSPECTIVE
SOUS-DIRECTION DES ENQUÊTES STATISTIQUES ET DES ÉTUDES

FRANCE
SANS TOM

1982 - 1983
1990 - 1991

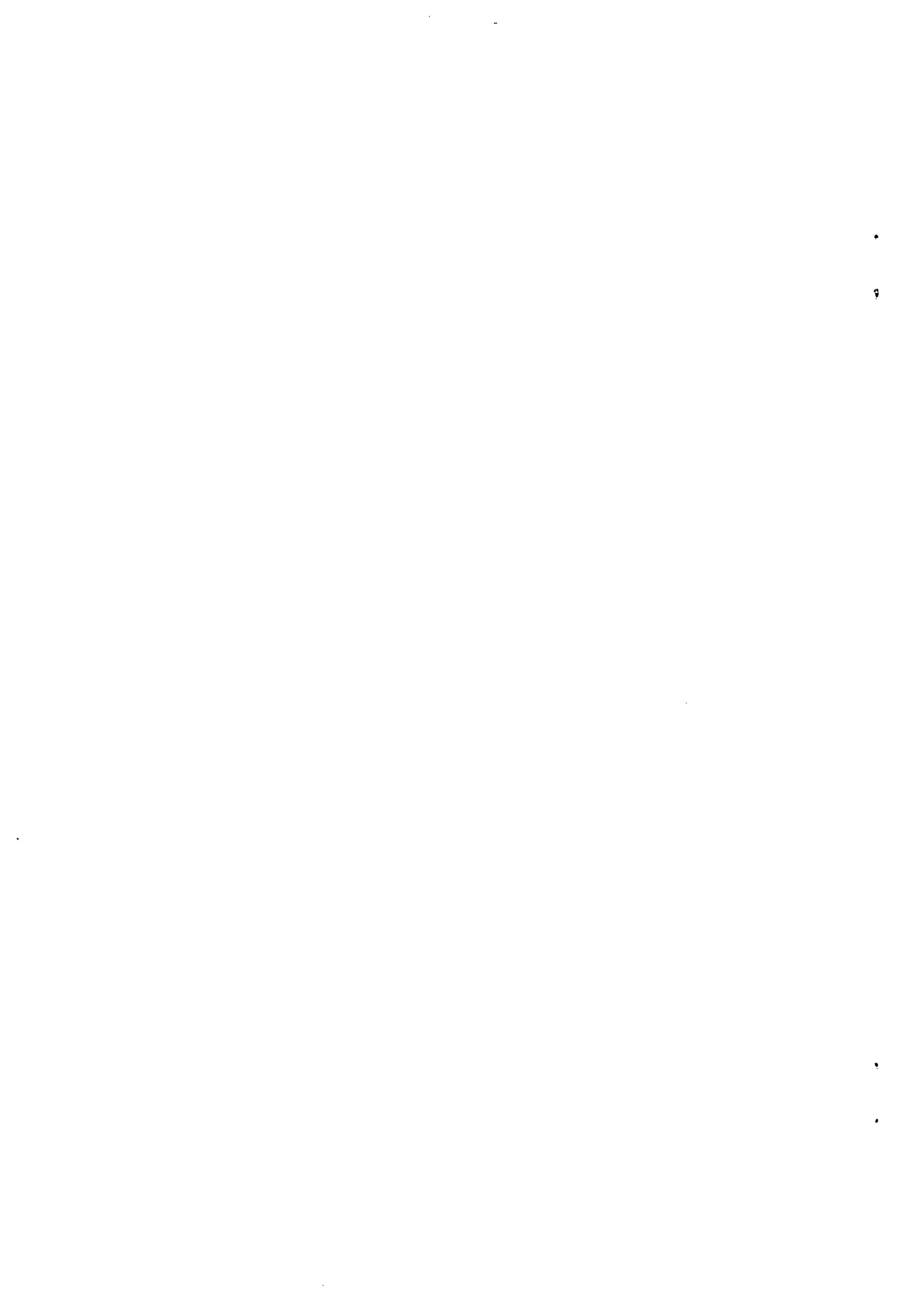
PUBLIC

DOCUMENT DE TRAVAIL

<p>LES Zones D' Education Prioritaires</p> <p>Caractéristiques des ZEP de la période 1990 - 1993 Évolutions dans les établissements situés en ZEP depuis 1982</p>		
<p>B LIENSOL K RADICA DEP 3 / DEP10</p>		<p>DT 401</p>

LES ZONES D'EDUCATION PRIORITAIRES EN 1990-1994

**CARACTERISTIQUES DES ZEP DE LA PERIODE 1990-1993 ET EVOLUTIONS DANS LES
ETABLISSEMENTS SITUES EN ZEP DEPUIS 1982**



Ce document a été réalisé par Bruno Liensol (DEP 3).

Le chapitre III (évaluation des acquis) a été réalisé par Krystel Radica (DEP 10)

Diverses données chiffrées ont été fournies par Pierrette Rafray, Elise de Lacerda, Claude Malègue, Véronique Moyne, Krystel Radica.



5

SOMMAIRE

	Page
Présentation et tableaux de synthèse.....	7
I Les élèves en ZEP.....	11
I - 1 La proportion d'élèves étrangers dans le premier degré et dans le premier cycle du second degré	11
I - 2 Les classes d'adaptation, d'initiation et d'enseignement spécial du premier degré.....	13
II Les cursus, les résultats en termes d'orientation scolaire.....	14
II - 1 les retards d'au moins 2 ans en fin d'élémentaire	14
II - 2 Les retards de 2 ans ou plus en 6e.....	16
II - 3 Le poids des CPPN-CPA par rapport au cycle d'observation	17
II - 4 Le poids du cycle d'orientation (4e-3e) par rapport au cycle d'observation (6e - 5e).....	18
II - 5 Le poids du baccalauréat professionnel en second cycle professionnel.	19
III Les résultats en termes d'acquis d'élèves : comparaison des résultats de l'évaluation CE2-6e de 1989 en ZEP et hors ZEP.....	20
IV Les moyens d'enseignement	28
IV - 1 La préscolarisation à 2 et 3 ans.....	28
IV - 2 La taille moyenne des classes dans l'élémentaire et en premier cycle	29
IV - 3 L'offre de langues vivantes dans les collèges.....	32
IV - 4 Le statut et l'âge des enseignants de collèges.....	32
IV - 5 Les moyens en heures d'enseignement dans les collèges.....	33
IV - 6 Les crédits d'actions pédagogiques dans le second degré et leur utilisation Les projets d'établissement	36
Conclusion principaux résultats.....	39
V Annexe : tableaux académiques	43

Les zones d'éducation prioritaires ont été mises en place de façon effective, pour la plupart d'entre elles, à la rentrée 1982; leur carte a été redéfinie à la rentrée 1990, pour une période de trois ans.

L'implantation géographique de ces zones, ainsi que la situation, sur un certain nombre de paramètres, dans les établissements composant ces zones (comparée bien sûr, à celle de l'ensemble des établissements), ont été décrites pour la rentrée 1982 (1), c'est-à-dire au moment de la mise en route des actions, puis deux ans plus tard, en 1984-1985 (2) et, en ce qui concerne les paramètres, cinq ans après les premières actions, en 1987-88 (3). L'implantation géographique a de nouveau été décrite en 1989-90 et, pour la nouvelle carte, en 1990-91 (4).

On se propose ici, d'une part d'évaluer la situation des zones de 1990-91, en début de période triennale, sur quelques indicateurs de description de la population scolaire, de moyens d'enseignement et de "résultats scolaires" et d'autre part de mesurer, sur plusieurs de ces indicateurs, les évolutions enregistrées, depuis la mise en route des actions en 1982-83, dans les établissements restés en ZEP tout au long de la période 1982-1989.

On trouvera ci-après une présentation synthétique de ces quelques résultats (5), puis en annexe des tableaux détaillés pour l'ensemble des académies.

Rappelons qu'en 1990-91, les 554 zones d'éducation prioritaires recensées au niveau national (France métropolitaine et D.O.M.) représentent (Cf tableaux 1 et 2 en annexe) :

. 9,4 % des écoles, regroupant 12,6 % des élèves du premier degré (12,5 % dans l'enseignement préélémentaire, 12,6 % dans l'élémentaire)

.16,0 % des collèges, regroupant 15,1 % des élèves des collèges

. 9,0 % des lycées professionnels, regroupant 9,2 % des élèves de L.P.

. 2,2 % des autres lycées, regroupant 2,0 % des élèves de ces établissements.

(1) Cf notamment document de travail SPRESE n° 331, note d'information n° 85-44.

(2) Cf D.T.SPRESE n° 343.

(3) Cf D.T DEP n° 375.

(4) Cf N.I. n° 90-44 et 91-36.

(5) les chiffres nationaux cités dans cette note concernent l'ensemble "France métropolitaine + DOM.

TABLEAU DE SYNTHÈSE N°1

France sans TOM Public

Indicateurs	1990-1991 (a)			Rappel 1982-1983 (b)		
	établissements en ZEP	ensemble des établissements	rapport ZEP/ensemble	établissements en ZEP	ensemble des établissements	rapport ZEP/ensemble
Proportion d'élèves étrangers dans le premier degré	28.6 %	10.5 %	2.72	28.9 %	10.8 %	2.68
Proportion d'élèves étrangers dans le premier cycle du second degré	21.7 %	9.5 %	2.28			
Proportion d'élèves en adaptation, initiation, spécial premier degré	3.0 %	1.4 %	2.09	3.4 %	1.9 %	1.83
Proportion d'élèves de 12 ans ou plus par rapport aux effectifs de CM2	16.5 %	8.0 %	2.05	31.2 %	18.8 %	1.66
Proportion de retards de 2 ans ou plus en 6e	17.8 %	11.3 %	1.58	21.3 %	15.2 %	1.40
Nombre d'élèves de CPPN-CPA pour 100 élèves de 6e-5e	5.9	4.0	1.47	13.7	11.1	1.23
Nombre d'élèves de 4e-3e pour 100 élèves de 6e-5e	79.0	87.4	0.90	58.3	64.6	0.90
Proportion d'élèves de bac professionnel en second cycle professionnel	11.5 %	12.5 %	0.92	2.7 %	Rappel 1987-1988 3.9 %	0.72
Taux de préscolarisation à 2 ans	36.9 %	34.1 %	1.08			
Nombre moyen d'élèves par classe dans l'élémentaire	21.7	21.9	0.99	22.6	22.1	1.02
Nombre d'élèves par division en 1er cycle (6e à 3e)	24.1	24.8	0.97	23.1	23.8	0.97
Proportion de collèges n'offrant qu'une ou deux langues vivantes	16.3 %	21.1 %	0.77			

TABLEAU DE SYNTHÈSE N°1 (suite)

France sans TOM Public

Indicateurs	1990-1991 (a)			Rappel 1982-1983 (b)		
	établissements en ZEP	ensemble des établissements	rapport ZEP/ensemble	établissements en ZEP	ensemble des établissements	rapport ZEP/ensemble
Proportion de moins de 35 ans parmi les enseignants titulaires des collèges (1)	21.1 %	17.2 %	1.23	41.8 %	36.5 %	1.15
Proportion de M.A parmi les ensei- gnants des collè- ges (1)	5.5 %	4.7 %	1.17	12.3 %	9.9 %	1.24
Proportion d'éta- blissements ayant un projet d'éta- blissement (2nd degré)	89.7 %	78.1 %	1.15	-	-	-
	ZEP	hors ZEP	ZEP/horsZEP	ZEP	hors ZEP	ZEP/horsZEP
Montant des crédits d'actions pédagogi- ques pour 100 élèves (francs)	9680	3620	2.67	-	-	-
Heures/élèves (H/E) dans les collèges	1.19	1.12	1.07	1.17	1.12	1.04
Evaluation CE2-6e de 1989-1990 :						
Score moyen en Français au CE2	64.0	70.9	0.90	-	-	-
Score moyen en Maths au CE2	55.6	64.3	0.86	-	-	-
Score moyen en Français en 6e	64.1	70.6	0.91	-	-	-
Score moyen en Maths en 6e	72.4	77.5	0.93	-	-	-

(a) Valeur en 1990-91 sur les ZEP de 1990-91

(b) Valeur en 1982-83 sur les ZEP de 1982-83

(1) En 1989-1990, et non 1990-1991 (données non encore disponibles pour 1990-1991)

En 1982-1983, il s'agissait de la proportion de moins de 35 ans parmi les seuls certifiés, et non l'ensemble des titulaires

TABLEAU DE SYNTHÈSE N°2 : SITUATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS RESTES EN ZEP DE 1982-83 à 1989-90

France sans TOM Public

Indicateurs	1990-1991 (a)			Rappel 1982-1983 (b)		
	établissements en ZEP de 82 à 89	ensemble des établissements	rapport ZEP/ensemble	établissements en ZEP de 82 à 89	ensemble des établissements	rapport ZEP/ensemble
Proportion d'élèves étrangers dans le premier degré	33.4 %	10.5 %	3.18	30.8 %	10.8 %	2.86
Proportion d'élèves étrangers en premier cycle du second degré	23.2%	9.5 %	2.45	17.1 %	7.2 %	2.39
Proportion d'élèves en adaptation, initiation, spécial premier degré	3.3 %	1.4 %	2.34	3.6 %	1.9 %	1.95
Proportion d'élèves de 12 ans ou plus par rapport aux effectifs de CM2	17.5 %	8.0 %	2.18	33.1 %	18.8 %	1.76
Proportion de retards de 2 ans ou plus en 6e	18.3 %	11.3 %	1.62	22.3 %	15.2 %	1.47
Nombre d'élèves de CPPN-CPA pour 100 élèves de 6e-5e	5.9	4.0	1.48	13.6	11.1	1.22
Nombre d'élèves de 4e-3e (1) pour 100 élèves de 6e-5e	71.3	77.5	0.92	57.9	64.6	0.90
Nombre moyen d'élèves par classe dans l'élémentaire	23.1	24.1	0.96	23.8	24.0	0.99
Nombre moyen d'élèves par division en 1er cycle (6e à 3e)	24.0	24.8	0.97	23.1	23.8	0.97

(1) Hors 4e-3e technologiques

I - LES ELEVES EN ZEP

Trois indicateurs, calculables aux niveaux national et académique à partir des données disponibles à la DEP, fournissent des éléments d'information sur la population scolaire des zones d'éducation prioritaires, et plus précisément sur la proportion d'élèves pour lesquels la probabilité de l'échec scolaire est a priori plus élevée.

I - 1 LA PROPORTION D'ELEVES ETRANGERS DANS LE PREMIER DEGRE ET DANS LE PREMIER CYCLE DU SECOND DEGRE

La proportion d'élèves de nationalité étrangère est un indicateur du poids d'une population scolaire plus susceptible que la moyenne d'être en situation de difficulté ou d'échec, non pas en raison de sa nature "étrangère" (on sait qu'à catégorie socio-professionnelle égale, les élèves de nationalité étrangère réussissent aussi bien que les autres), mais parce que ces élèves appartiennent plus souvent que les autres à des C.S.P. défavorisées.

Cette proportion est l'un des facteurs les plus discriminants des ZEP : en effet, elle est de 28,6 % dans les écoles en ZEP, contre 10,5 % sur l'ensemble des écoles, et de 21,7 % en 1er cycle en ZEP, contre 9,5 % en 1er cycle sur l'ensemble des établissements ; **on compte donc 2,7 fois plus d'élèves étrangers dans le 1er degré en ZEP, et 2,3 fois plus d'élèves étrangers en 1er cycle du second degré en ZEP.**

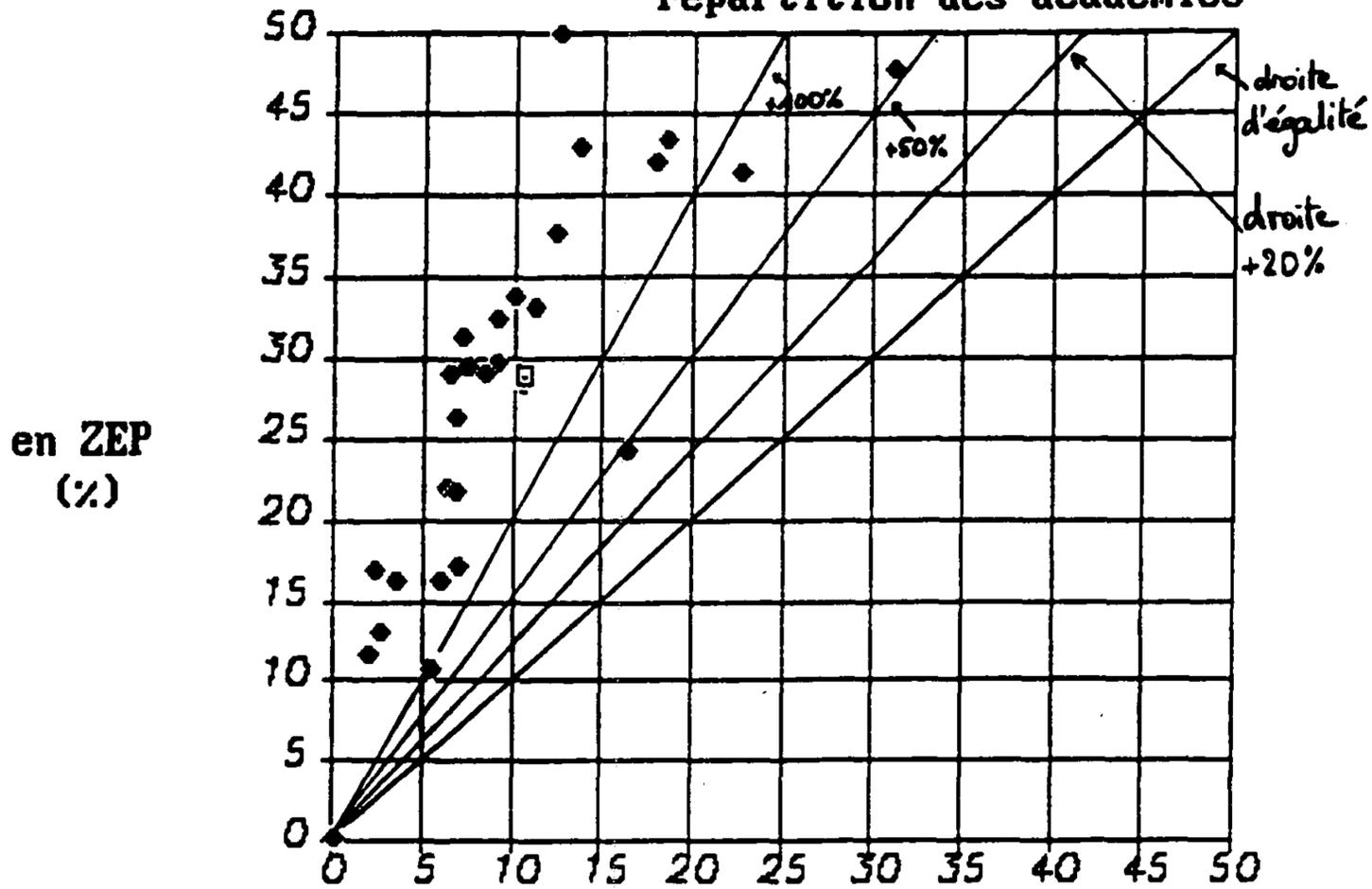
Cette sur-représentation des élèves étrangers en ZEP est le signe que ce critère a été déterminant, en 1990-91 (comme déjà en 1982-83) dans le choix des ZEP et/ou que les zones "objectivement" difficiles comptent souvent une plus forte proportion d'élèves étrangers (elle peut aussi s'interpréter comme le signe, positif, de la pertinence du choix des ZEP).

Rappelons qu'en 1982, la situation dans le 1er degré était, sur ce plan, identique : **on comptait des proportions d'élèves étrangers très légèrement supérieures à celles de 1990-91, aussi bien en ZEP (28,9 %) que sur l'ensemble des écoles (10,8 %) ; le rapport "ZEP/ensemble" était donc le même (2,7).**

Sur les écoles restées en ZEP sur la période 1982-1989, la sur-représentation des élèves étrangers s'est nettement accentuée entre 1982-1983 (10,8 % d'élèves étrangers sur l'ensemble, 30,8 % en ZEP, soit 2,86 fois plus) et 1990-91 (10,5 % sur l'ensemble, 33,4 % en ZEP, soit 3,2 fois plus) : cet accroissement de la sur-représentation, en ZEP, d'une population scolaire "à risque" s'observe dans toutes les académies, à l'exception d'Aix-Marseille et des Antilles-Guyane. Il est, bien entendu, à prendre en compte lorsque l'on tente d'évaluer les progrès éventuellement réalisés dans ces ZEP en 8 ans.

Il va de soi que la nationalité étrangère n'est pas le seul critère (ni nécessairement le meilleur) pour déterminer des populations plus susceptibles que d'autres de se trouver en situation d'échec scolaire : des élèves de nationalité française issus de familles immigrées ou des élèves non-francophones peuvent présenter des caractéristiques semblables à celles des élèves étrangers. Mais ce critère, utilisé dans les enquêtes de rentrée, fournit un élément d'indication parmi

proportion d'élèves étrangers - 1er degré répartition des académies



Légende

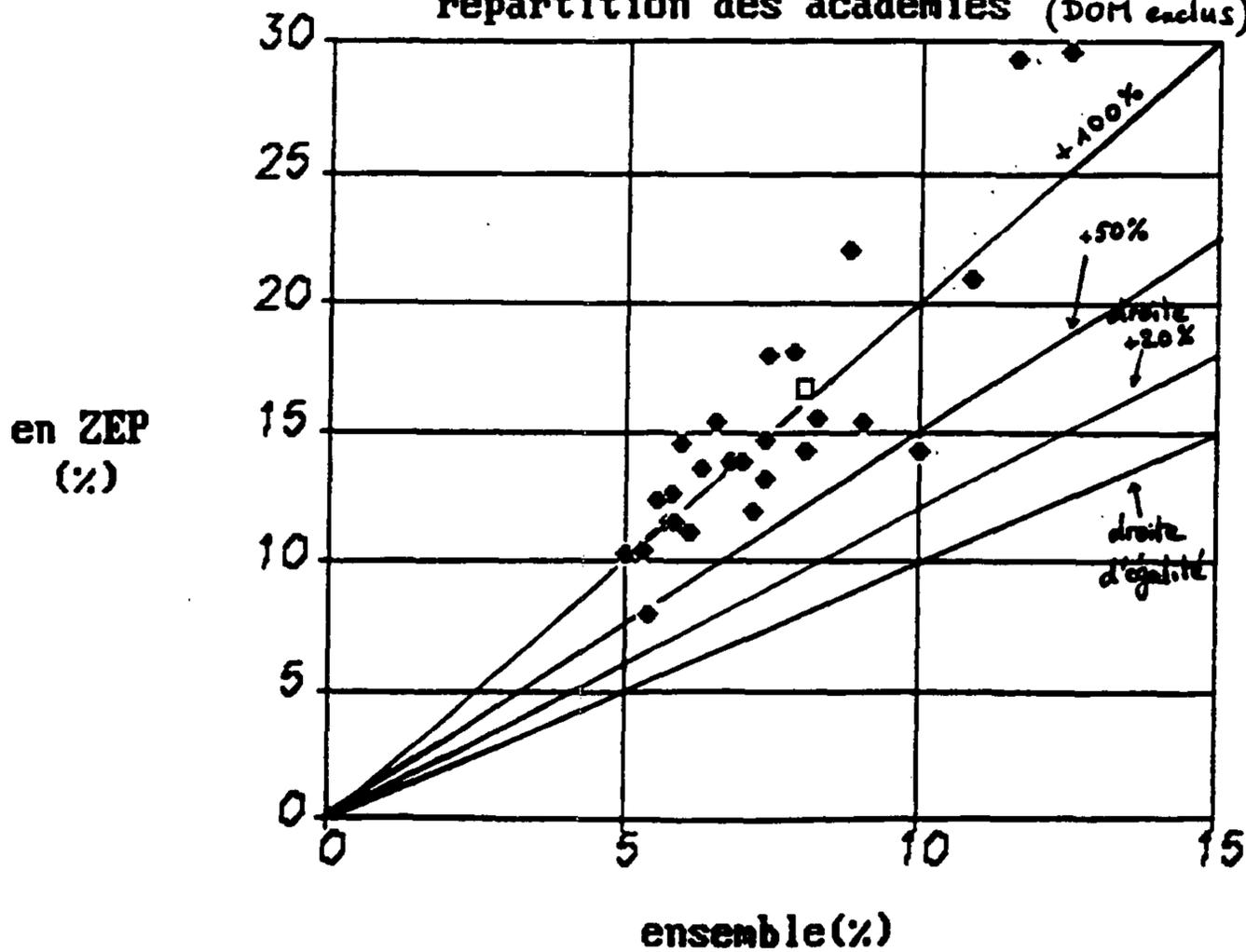
ensemble (%)

□ France (point moyen)

La droite d'égalité correspond à l'égalité entre proportion en ZEP et proportion sur l'ensemble.

La droite +20% correspond à un écart de +20% entre la proportion en ZEP et la proportion sur l'ensemble.

proportion de retards - 1er degré répartition des académies (DOM exclus)



□ France

d'autres, et plus que sa valeur, ce sont son évolution et l'écart qu'il fait apparaître entre ZEP et autres établissements qui sont significatifs.

En 1990-91, les académies comptant la plus forte proportion d'élèves étrangers dans le premier comme dans le second degré sont celles de Paris, Créteil, Lyon et Versailles. (tableaux 3 et 4 en annexe, graphique n° 1).

Les académies où les ZEP se caractérisent particulièrement par ce critère, c'est-à-dire où la sur-représentation des élèves étrangers (dans les écoles comme dans les collèges) est la plus forte par rapport à l'ensemble de l'académie, sont celles de Toulouse (4,6 fois plus d'étrangers en ZEP dans le 1er degré), Nantes (4,7 fois plus), Caen (5,2 fois plus), Rennes (6,2 fois plus) et Poitiers (7,5 fois plus!).

I - 2 LES CLASSES D'ADAPTATION, D'INITIATION ET D'ENSEIGNEMENT SPECIAL DU PREMIER DEGRE

On peut considérer que les élèves de ces classes, de même que les élèves étrangers, sont des enfants qui, pour des raisons diverses (non-francophonie, handicaps, etc...) sont ou risquent d'être en difficulté.

La proportion d'élèves du premier degré se trouvant dans ces classes est, en 1990-91, plus de 2 fois plus forte en ZEP que dans l'ensemble (3 % contre 1,4 %) ; cette sur-représentation, qui s'observe dans toutes les académies sans exception, est plus nette encore qu'en 1982-83 (le rapport "ZEP/ensemble" était alors de 1,83 ; il est de 2,09 en 1990-91). Le poids de ces classes a sensiblement baissé sur l'ensemble des écoles (passant de 1,9 % en 1982-83 à 1,4 % en 1990-91), alors que sur les écoles restées en ZEP au cours de la période 82-89, il n'a que légèrement diminué (de 3,6 % à 3,3 %), d'où un net accroissement, sur ces ZEP, de l'écart avec l'ensemble des écoles (le rapport "ZEP/ensemble" passant de 1,95 à 2,34).

La sur-représentation en ZEP des classes d'enseignement spécial, d'adaptation et d'initiation s'observe en 1990-91 dans toutes les académies sans exception, le rapport "ZEP/ensemble" variant suivant les académies de 1,30 (à la Réunion) à 2,69 (à Besançon) (tableau 5 en annexe).

*

Ainsi, sur les trois variables ici retenues pour décrire les élèves, on peut considérer :

. Que le "handicap a priori" des ZEP de 1990-91 dû à leur population scolaire est supérieur à celui des zones de 1982-83 : bien qu'elles présentent des proportions d'élèves étrangers ou en classes d'initiation, d'adaptation et d'enseignement spécial inférieures, leur "surcharge relative", par rapport à l'ensemble hors-ZEP, dans ce domaine, s'est

accrue ;

. Que ce "handicap a priori", dans les ZEP de 1982, s'est sensiblement accru au cours de la période de 1982-1990 ; il est important de prendre en compte cet élément lorsque l'on compare la situation de ces ZEP à celle de l'ensemble des établissements en termes de résultats. Ceci semble de plus confirmer que le profil des élèves, dans ces zones d'éducation prioritaires, s'est écarté de plus en plus du profil moyen, que les ZEP ont recruté de plus en plus un public d'élèves plus défavorisé ou plus "difficile" que la moyenne.

Cette concentration accrue de ce type de population scolaire dans les ZEP correspond-elle à une certaine désaffection d'une partie du public vis-à-vis de ces établissements, désaffection qui pourrait être liée précisément à leur classement en zones prioritaires ?

L'observation de l'évolution des effectifs scolaires tend à renforcer la vraisemblance de cette hypothèse : ces établissements restés en ZEP de 1982 à 1989 représentaient 5,9 % de la population scolaire totale du 1er degré en 1982-83, et 5,2 % en 1990-91. Ils ont donc connu une évolution un peu moins favorable que l'ensemble des écoles, en termes de démographie scolaire.

En tout état de cause, qu'il y ait eu ou non désaffection d'une partie du public, il apparaît qu'en moyenne, sur la période 1982-1989, la concentration de la population étrangère dans les quartiers correspondant aux ZEP s'est accrue (alors que la proportion d'élèves étrangers, sur l'ensemble des écoles, a légèrement diminué).

II - LES CURSUS, LES RESULTATS EN TERMES D'ORIENTATION SCOLAIRE.

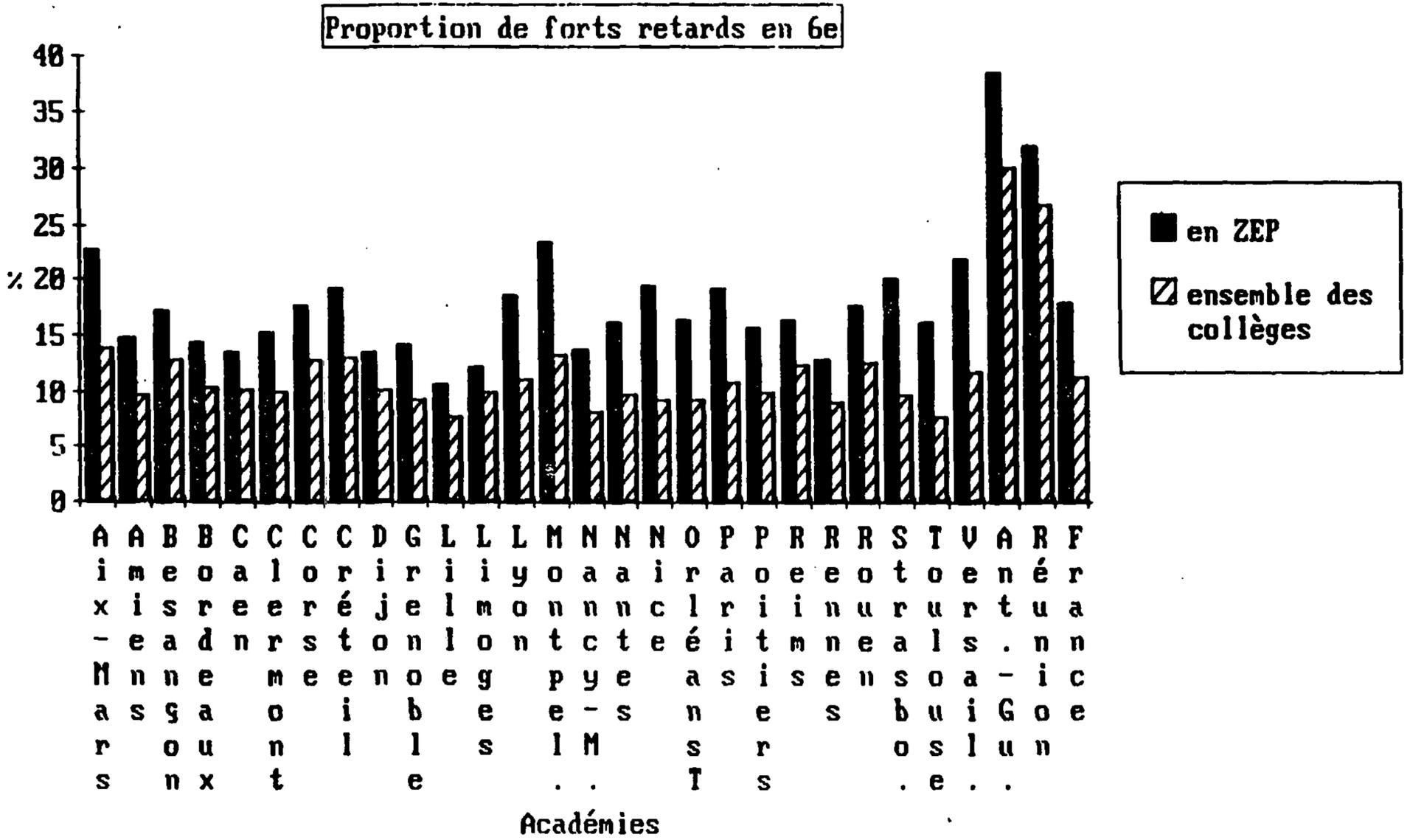
Quelques indicateurs facilement calculables à partir des données disponibles à la DEP aux niveaux national et académique fournissent des éléments d'information -certes grossiers mais néanmoins intéressants- sur les résultats scolaires obtenus en ZEP et dans l'ensemble des établissements, abordés sous l'angle des cursus (retards, orientation).

II-1 LES RETARDS D'AU MOINS 2 ANS EN FIN D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

Ils sont estimés ici par le rapport "élèves de 12 ans ou plus/élèves de CM2" (6). Cet indicateur -qui n'est pas la proportion d'élèves en retard en CM2- fournit néanmoins une bonne estimation de l'importance des retards scolaires, à l'issue de l'enseignement élémentaire, que ces élèves en

(6) Cf D.T DEP n° 375 : le croisement "âge x niveau" dans l'enquête "premier degré" n'était pas disponible, jusqu'en 1988-89, au niveau de l'établissement, ni, par conséquent, pour l'ensemble des écoles ZEP d'une académie : on a conservé cet indicateur en 1990-91 par souci de cohérence avec les études antérieures.

Graphique n°2



retard se trouvent en CM1, en CM2, en initiation, en adaptation ou dans l'enseignement spécial.

Sur cet indicateur de difficultés scolaires au cours du cursus du premier degré, les ZEP ont un profil fortement marqué : **on y compte 2 fois plus de forts retards en fin d'élémentaire que dans l'ensemble des écoles** (16,5 % contre 8 %). Cet écart est plus important que sur les ZEP de la période précédente, pour lesquelles le rapport "ZEP/ensemble" était, en 1982-83, de 1,66.

La situation s'est considérablement améliorée en ce qui concerne cet indicateur : sur l'ensemble des écoles, la proportion d'élèves "très en retard" est passée de 18,8 % en 1982-83 à 8,0 % en 1990-91 ; cette proportion a fortement diminué également dans les écoles situées en ZEP de 1982 à 1989, mais un peu moins rapidement (passant de 33,1 % en 1982 à 17,5 % en 1990), d'où un accroissement du rapport "ZEP/ensemble" (de 1,76 à 2,18).

Les académies comptant, en 1990-91, les plus fortes proportions de retardataires en fin d'élémentaire sont, outre les Antilles-Guyane et la Réunion, celles d'Aix-Marseille, de Montpellier et de Paris.

La sur-représentation des retardataires dans les écoles ZEP s'observe dans toutes les académies sans exception ; elle est la plus faible à la Réunion (rapport "ZEP/ensemble" de 1,19), en Corse (1,42), à Lille (1,48) ; elle atteint son maximum à Aix-Marseille (2,36), Nice (2,42), Orléans-Tours (2,45), Clermont (2,51) et Montpellier (2,52) : **on compte donc, selon les académies, de 1,2 fois à 2,5 fois plus d'élèves retardataires en ZEP** (Tableau 6, graphique n°1).

On peut déduire de ces observations :

- un choix perspicace des ZEP en 1990 : on a semble-t-il bien retenu en ZEP les écoles dans lesquelles, les élèves rencontrent nettement plus de difficultés durant leur cursus ;

- le fait que les actions menées sur les ZEP au cours de la période précédente, si elles ont permis à celles-ci de suivre la même évolution positive que l'ensemble des écoles, n'ont pas permis de réduire sur ce point les inégalités de "résultats" entre ZEP et non-ZEP ; mais il faut souligner que ces actions se sont menées dans un contexte de plus en plus difficile, puisque la sur-représentation dans les ZEP des élèves susceptibles de se trouver en difficulté s'est considérablement accrue au long de cette période.

II - 2 LES RETARDS DE 2 ANS OU PLUS EN 6e :

La proportion de forts retards en 6ème est à la fois la résultante des difficultés scolaires rencontrées dans les écoles alimentant les collèges en ZEP et des redoublements en 6ème (donc un indicateur de "résultats"), mais aussi un indicateur du "handicap de départ" des collèges ZEP en début de cursus du second degré.

Elle est, en 1990-1991, 1,58 fois plus élevée en ZEP (17,8 %) que dans l'ensemble des collèges (11,3 %), ce qui est considérable.

Elle a fortement diminué sur l'ensemble des collèges, au niveau national : de 15,2 % en 1982-83 et 16,4 % en 1987-1988, elle est passée à 11,3 % en 1990-91.

Elle a également fortement baissé dans les établissements qui ont été en ZEP au moins sur la période 1982-1989 (de 22,3 % en 1982-83 à 18,3 % en 1990-91) ; la baisse de la proportion de forts retardataires est toutefois un peu moins nette sur ces ZEP que sur l'ensemble des établissements, et le rapport "ZEP/ensemble" s'est donc aggravé, passant de 1,47 en 1982 à 1,62 en 1990.

La valeur nettement plus élevée sur les ZEP de cet indicateur est, elle, très significative :

Elle indique que **les collèges ZEP accueillent, sensiblement plus encore que par le passé (le rapport "ZEP/ensemble" n'était que de 1,4 en 1982 et 1987), une proportion nettement supérieure d'élèves en difficulté à l'entrée dans le second degré.** Ceci peut sans doute s'interpréter comme le signe d'un choix perspicace des ZEP de 1990-91, mais indique aussi que la politique ZEP conduite de 1982 à 1989, bien qu'ayant permis à ces zones de suivre la même évolution positive que l'ensemble du système quant à ces retards scolaires, n'a pu réduire l'écart entre ZEP et non ZEP.

La proportion de forts retards en 6^e en ZEP atteint 21,8 % dans l'académie de Versailles, 22,7 % à Aix-Marseille, 23,4 % à Montpellier, 31,7 % à la Réunion et 38,2 % aux Antilles-Guyane (tableau 7, graphique n°2).

Les académies où l'écart entre ZEP et ensemble est le plus fort (c'est-à-dire où les ZEP se caractérisent le plus, par rapport au reste de l'académie, sur ce critère de retards en 6^e) restent, comme en 1987-88, celles de Paris, Orléans-Tours, Versailles, Strasbourg, Nice, auxquelles s'ajoutent celles de Montpellier et Toulouse.

II - 3 LE POIDS DES CPPN-CPA PAR RAPPORT AU CYCLE D'OBSERVATION

Le nombre d'élèves de CPPN-CPA pour 100 élèves de 6^e-5^e a très fortement baissé en 8 ans (et particulièrement depuis 1987-88), l'orientation vers ces classes déclinant rapidement : sur l'ensemble des établissements, il est passé de 11,1 en 1982-83 à 8,2 en 1987-88 et 4,0 en 1990-91 ; bien qu'ayant également diminué dans les ZEP (de 13,6 en 1982-83 à 5,9 en 1990-91), il y est toujours resté sensiblement supérieur : ainsi le rapport "ZEP/ensemble" est-il passé de 1,22 en 1982-83 à 1,30 en 1987-88, et à 1,48 en 1990-91 (sur les établissements restés en ZEP de 1982-83 à 1989-90) ; la sur-orientation vers les CPPN-CPA observée en ZEP s'est donc plutôt accentuée au cours de la période 1982-1989.

Sur les ZEP de 1990-91, on compte 5,9 élèves de CPPN-CPA pour 100 élèves de 6^e-5^e, et le rapport "ZEP/ensemble" est de 1,47.

Il y a donc dans les ZEP de 1990-91, plus encore que sur celles de la période 1982-89, une sur-représentation des élèves de CPPN-CPA, signe d'un échec scolaire plus fréquent en cycle d'observation ou en CM2, mais aussi d'une inclusion plus systématique, sans doute, dans les ZEP, des collèges (ou des L.P) ayant des classes de CCPN.

Cette sur-représentation présente de fortes disparités académiques : elle est particulièrement marquée à Nice, Versailles, Créteil, Orléans-Tours, Rennes, alors qu'au contraire il y a sous-représentation des CPPN-CPA en ZEP dans les académies de Paris, Caen et Strasbourg (tableau 8).

II - 4 LE POIDS DU CYCLE D'ORIENTATION (4ème-3ème) PAR RAPPORT AU CYCLE D'OBSERVATION (6ème-5ème)

Rappelons que le nombre d'élèves de 4ème ou 3ème (y compris 4ème-3ème technologiques) pour 100 élèves de 6ème ou 5ème, c'est-à-dire le poids du cycle d'orientation par rapport au cycle d'observation (7) représente, "en négatif", l'importance de l'orientation, à l'issue de la 6ème, de la 5ème ou de la 4è (c'est-à-dire avant la fin du premier cycle), vers des filières professionnelles courtes (CPPN-CPA, CAP en 3 ans, CEP) ou vers l'apprentissage.

Ce rapport "4è-3è/6è-5è" est, comme en 1982-83, 1984-85 et 1987-88, inférieur en ZEP (79,0 contre 87,4 pour l'ensemble des établissements, soit un rapport "ZEP/ensemble" de 0,90) : l'orientation précoce vers les filières courtes ou l'apprentissage reste donc plus importante en ZEP.

Ce phénomène est resté constant sur la période 1982-1990 : l'évolution du rapport "4è-3è/6è-5è" a été la même sur l'ensemble des établissements et sur les établissements restés en ZEP sur la période 1982-1989 ; ainsi, il a fortement progressé (8) de 1982-83 à 1987-88 (de 64,6 à 80,2 sur l'ensemble des établissements, de 57,9 à 73,0 en ZEP), traduisant le déclin de l'orientation vers le CAP et les CPPN, puis a rediminué de 1987-88 à 1990-91 (77,5 en 1990-91 sur l'ensemble, 71,3 sur les ZEP), en raison du développement des 4è-3è technologiques. En conséquence, le rapport "ZEP/ensemble" est resté constant de 1982-83 à 1990-91 sur les ZEP de la période 1982-1989 (de 0,90 à 0,92), ce qui indique que l'écart entre ZEP et ensemble sur l'orientation précoce en filières courtes ne s'est ni réduit ni aggravé sous l'effet de la politique ZEP.

Par ailleurs, ce rapport "ZEP/ensemble" est le même en

(7) Cet indicateur, calculé faute de pouvoir disposer de taux d'orientation sur des sous-ensembles d'établissements comme les ZEP, souffre d'un biais démographique : les générations en âge d'être en 6e et en 5e d'une part, en 4e et 3e d'autre part, une année donnée, peuvent être d'effectifs différents ; mais il est clair que ces variations démographiques affectent indifféremment les ZEP et les autres établissements, et vraisemblablement de façon similaire l'ensemble des académies de métropole.

(8) Pour évaluer l'évolution de ce rapport, on exclut les 4e-3e technologiques, inexistantes en 1982 et 1984.

1990-91 sur la nouvelle carte des ZEP qu'en 1982-83 sur l'ancienne (0,90), signe que les ZEP choisies pour la période 1990-93 se caractérisent de la même façon sur ce critère que celles de 1982-83 : leur différence avec les autres établissements quant à l'orientation à l'issue de la 5e est la même.

En 1990-91, certaines académies (Paris, Nancy-Metz, Besançon, les Antilles-Guyane) présentent une orientation vers les filières professionnelles courtes ou l'apprentissage nettement plus importante en ZEP ; dans d'autres, l'écart entre ZEP et ensemble est très faible (Aix-Marseille, Dijon, Versailles), voire inversé (Lyon, Rouen). (Tableau 9).

II - 5 LE POIDS DU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL EN SECOND CYCLE PROFESSIONNEL

Les préparations au baccalauréat professionnel peuvent être considérées comme les formations les plus qualifiées proposées aux élèves de second cycle professionnel. Le poids que représentent ces formations dans l'ensemble des effectifs de ce cycle est donc un indicateur d'offre de ces formations qualifiées dans les lycées professionnels de ZEP, mais aussi un indicateur de "résultats" des élèves de L.P., dans la mesure où ce sont en général les élèves situés parmi les meilleurs des L.P. qui sont orientés vers ces formations (l'orientation vers ces formations signifie en principe qu'un certain "niveau" scolaire est atteint par les élèves) (9)

Au niveau national, le poids du baccalauréat professionnel était, en 1987-88, sensiblement plus faible en ZEP que sur l'ensemble des L.P. : il représentait 2,7 % des élèves de 2nd cycle professionnel en ZEP, contre 3,9 % pour l'ensemble des établissements (soit un rapport "ZEP/ensemble" de 0,72). Cette sous-représentation du bac professionnel en ZEP était particulièrement nette chez les filles (rapport "ZEP/ensemble" de 0,42, contre 0,91 pour les garçons).

Mais en 1990-91, les ZEP ont rattrapé une grande partie de leur retard sur ce plan : le poids du bac professionnel y est de 11,5 % contre 12,5 % sur l'ensemble, soit un rapport "ZEP/ensemble" de 0,92.

La proportion d'élèves de second cycle professionnel en bac professionnel est désormais, chez les garçons, presque identique en ZEP (11,8 %) et sur l'ensemble des établissements (12,4 %) ; chez les filles, elle s'est fortement rapprochée, en ZEP (11,0 %), de la valeur d'ensemble (12,5 %).

Le poids du bac professionnel présente toutefois de fortes disparités inter-académiques, et plus encore le rapport entre ZEP et ensemble des établissements : celui-ci varie de 0,42 (Amiens) et 0,51 (Toulouse) à 1,35 (Créteil) et 1,47 (Lille) (tableau 10). Ces disparités sont liées à la variété des politiques académiques d'ouverture de divisions de baccalauréat professionnel, concernant des formations qui sont encore en plein essor.

(9) Rappelons que 122 L.P. (9,0 % des L.P.) appartiennent à des ZEP, en 1990-91, représentant 9,2 % des élèves de lycées professionnels.

III . LES RESULTATS EN TERMES D'ACQUIS D'ELEVES : COMPARAISON DES RESULTATS DE L'EVALUATION CE2 - 6EME DE 1989 EN ZEP ET HORS ZEP .

En CE2 et en 6ème , en mathématiques comme en français , le score moyen des établissements situés en ZEP est plus faible que celui des établissements situés hors ZEP , l'amplitude des écarts variant selon le niveau et la discipline . Au plan national , c'est en CE2 et en mathématiques que l'écart se creuse le plus entre les scores moyens en ZEP et hors ZEP .

Les disparités entre établissements sont plus fortes en ZEP que hors ZEP . Dans les ZEP coexistent , en effet , à côté d'établissements aux scores très faibles , des établissements qui atteignent ou dépassent le score national moyen hors ZEP . Ces derniers établissements représentent une proportion qui varie de 13 à 24 % selon le niveau et la discipline .

En ZEP , les disparités entre académies apparaissent plus importantes que hors ZEP . Certaines académies réalisent , en ZEP , des scores d'un niveau tout à fait comparable à celui de scores académiques hors ZEP .

L'ECART ENTRE LES SCORES MOYENS EN ZEP ET HORS ZEP EST PLUS IMPORTANT EN CE2 QU'EN 6ème .

L'examen des scores moyens nationaux conduit à une première constatation qui n'a rien de surprenant : les scores obtenus en ZEP sont inférieurs aux scores hors ZEP . L'écart relatif entre score hors ZEP et score ZEP varie selon le niveau et la discipline , les résultats les plus faibles correspondant aux écarts hors ZEP/ZEP les plus grands (tableau 3) .

Ainsi , c'est en mathématiques-CE2 , où l'on enregistre l'écart relatif le plus important entre les scores moyens hors ZEP et ZEP (15,6 %) , que les scores sont les plus faibles: 55,6 points sur 100 en ZEP et 64,3 hors ZEP .

Inversement , à l'écart le plus faible correspondent les scores les plus élevés : en mathématiques-6ème , le score moyen de 72,4 sur 100 obtenu en ZEP est inférieur de 7 % seulement au score moyen hors ZEP (77,5) . En français , les écarts relatifs entre scores ZEP et scores hors ZEP sont du même ordre de grandeur en CE2 et en 6ème , respectivement 10,8 % et 10,1 % . Cette similitude des écarts s'accompagne d'une similitude des scores qui avoisinent 64 sur 100 en ZEP et 71 hors ZEP pour chacun des deux niveaux .

TABLEAU 3

ECART ENTRE LES SCORES MOYENS EN ZEP ET HORS ZEP

France sans TOM	Année scolaire 1989-1990		
	Score moyen sur 100		Écart relatif hors ZEP/ZEP en %
	ZEP	hors ZEP	
Français - CE2	64,0	70,9	10,8
Mathématiques - CE2	55,6	64,3	15,6
Français - 6ème	64,1	70,6	10,1
Mathématiques - 6ème	72,4	77,5	7,0

A un niveau plus détaillé, le tableau 4 présente, par domaine d'activité et classés dans l'ordre décroissant, les écarts relatifs entre scores moyens hors ZEP et en ZEP.

En CE2, l'activité la plus discriminante est la "résolution de problèmes" de mathématiques avec un écart de 24,2 % entre les scores moyens ZEP et hors ZEP. Dans toutes les autres activités mathématiques-CE2, les écarts entre score ZEP et score hors ZEP sont supérieurs à 10 %.

En français-CE2, les écarts les plus importants entre scores ZEP et hors ZEP s'observent dans les exercices d'"orthographe, grammaire, vocabulaire" (13,9 %) et de "production de textes" (12,5 %).

En 6ème, les trois domaines où le score moyen ZEP s'éloigne le plus nettement du score hors ZEP sont, en français, la "maîtrise de la morphosyntaxe" et la "compréhension", avec des écarts relatifs de 16,2 % et 13,3 %. En mathématiques-6ème, l'épreuve de "lecture et exploitation de données" est la plus discriminante, avec un écart de 15 % entre les scores moyens ZEP et hors ZEP.

TABLEAU 4
ECART RELATIF ENTRE LES SCORES MOYENS HORS ZEP ET EN ZEP
SELON LE DOMAINE D'ACTIVITE

France sans TOM			Année scolaire 1989-1990		
CE2			6ème		
DISCIPLINE	DOMAINE D'ACTIVITE	ECART RELATIF HORS ZEP / ZEP en %	DISCIPLINE	DOMAINE D'ACTIVITE	ECART RELATIF HORS ZEP / ZEP en %
Mathématiques	Résolution de problèmes	24,2	Français	Maîtrise de la morphosyntaxe	16,2
Mathématiques	Mesure et lecture de données	18,7	Mathématiques	Lecture et exploitation de données	15,0
Mathématiques	Géométrie	17,3	Français	Compréhension	13,3
Français	Orthographe, grammaire, vocabulaire	13,9	Français	Maîtrise du lexique	10,1
Français	Production de texte	12,5	Français	Maîtrise des unités constitutives du mot	10,0
Mathématiques	Calcul	11,7	Français	Structure de la phrase et du texte	8,9
Français	Lecture (mécanismes de base)	9,4	Mathématiques	Organisation d'une démarche	8,0
Français	Lecture	8,1	Mathématiques	Sens des opérations	7,0
			Français	Production	7,0
			Mathématiques	Nombres	6,8
			Mathématiques	Techniques opératoires	3,8

DES DISPARITES PLUS FORTES ENTRE ETABLISSEMENTS EN ZEP

Comparés aux autres établissements, les établissements situés en ZEP se caractérisent par une plus grande hétérogénéité des scores moyens, quels que soient le niveau et la discipline (graphiques 3 et 4, tableau 5).

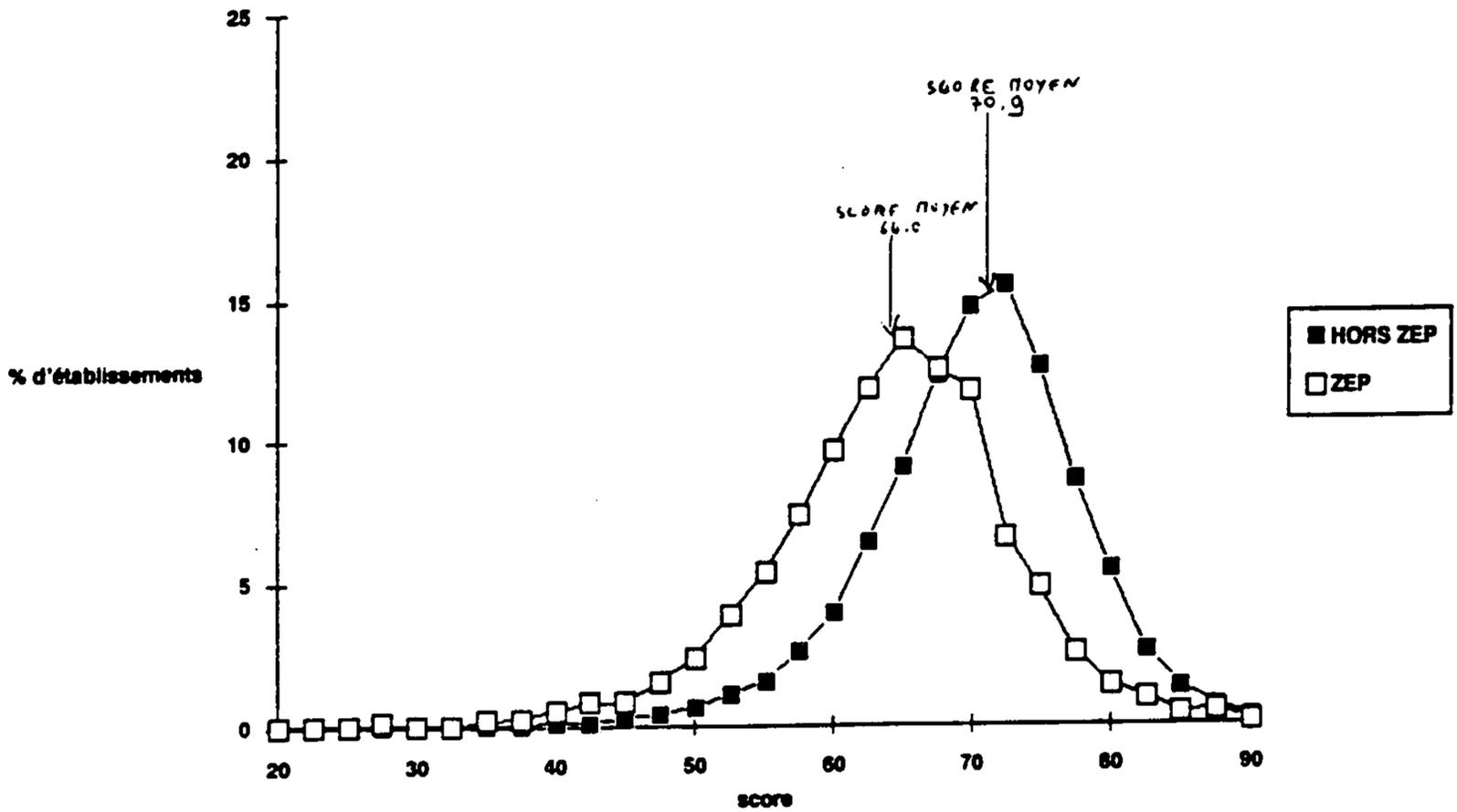
En ZEP comme hors ZEP, les disparités sont plus grandes entre écoles qu'entre collèges. C'est en mathématiques-CE2 que les scores sont les plus hétérogènes avec un coefficient de variation de 15 % et un écart relatif de 90 % entre le score moyen des 10 % des meilleures écoles de ZEP (76 points sur 100) et celui des 10 % des écoles les moins bonnes (39,9 sur 100). Hors ZEP, les scores moyens sont moins dispersés avec un coefficient de variation de 12,2 % et un écart de 67,6% entre la moyenne des 10 % des écoles les meilleures et celle des 10 % des écoles les moins bonnes.

L'écart entre les coefficients de variation en ZEP et hors ZEP est sensiblement le même, un peu plus fort en français-CE2 (11,3 - 8,7) et plus atténué en mathématiques-6ème (7,4 - 6,1).

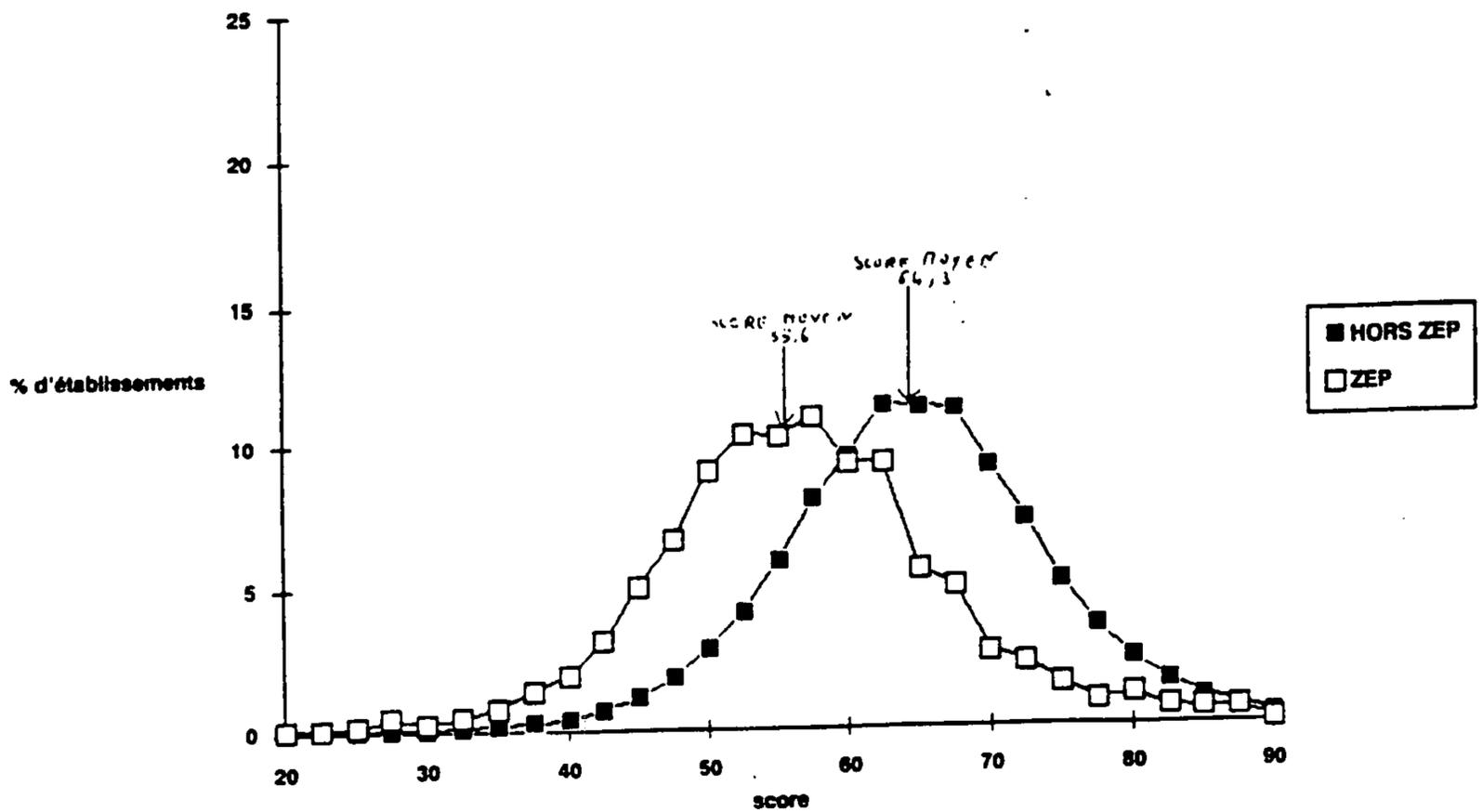
GRAPHIQUE 3

DISTRIBUTION DES ECOLES SELON LE SCORE MOYEN

CE2 FRANCAIS

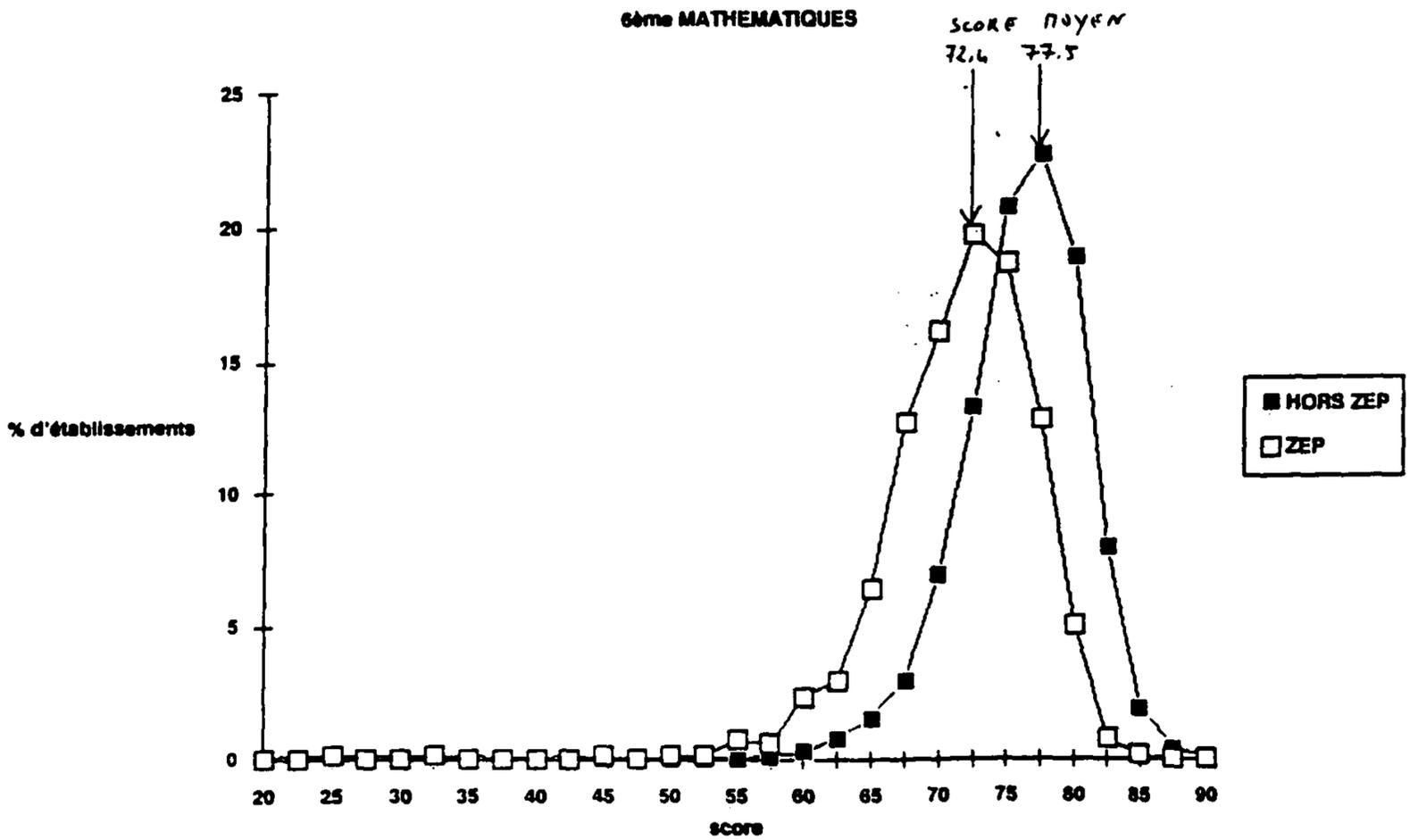
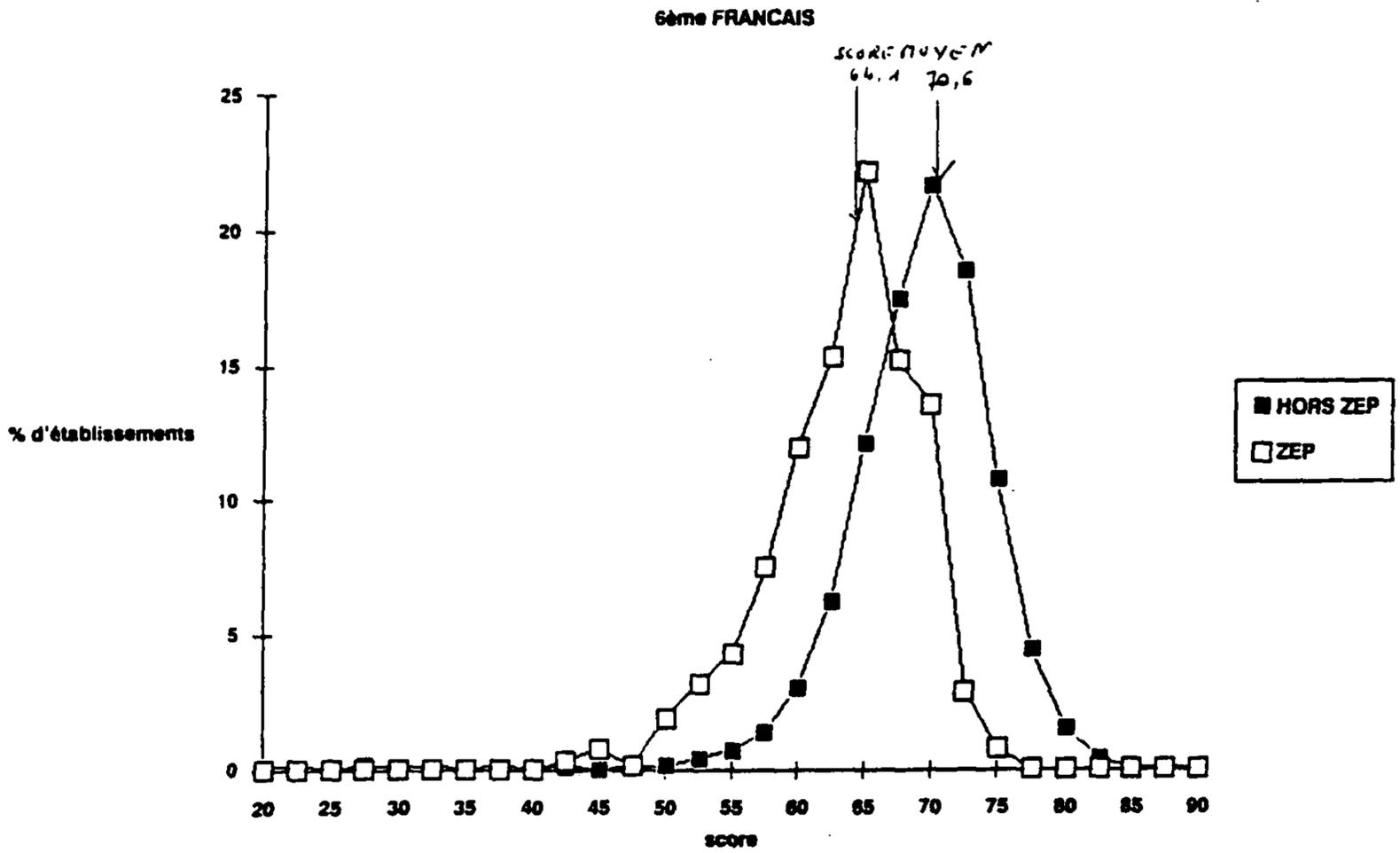


CE2 MATHEMATIQUES



GRAPHIQUE 4

DISTRIBUTION DES COLLEGES SELON LE SCORE MOYEN



Pour chaque niveau-discipline, les établissements situés en ZEP obtiennent des scores moyens systématiquement plus faibles et plus dispersés que les établissements hors ZEP. Ceci est conforme à une observation déjà faite : plus les scores moyens sont faibles, plus la dispersion est forte.

TABLEAU 5

INDICATEURS DE DISPARITES ENTRE ETABLISSEMENTS (scores sur 100)

France sans TOM		Année scolaire 1989-1990			
		score moyen des 10% les moins bons (a)	score moyen des 10% les meilleurs (b)	écart relatif en % ((b) - (a))/(a)	coefficient de variation en %
français - CE2	ZEP	48,8	79,3	62,5	11,3
	hors ZEP	56,3	83,1	47,6	8,7
mathématiques - CE2	ZEP	39,9	76,0	90,5	15,0
	hors ZEP	48,4	81,1	67,6	12,2
français - 6ème	ZEP	52,9	72,4	36,9	8,9
	hors ZEP	56,9	78,4	37,8	7,5
mathématiques - 6ème	ZEP	61,0	80,2	31,5	7,4
	hors ZEP	64,1	84,0	31,0	6,1

Le coefficient de variation est le rapport entre l'écart-type des scores et leur moyenne

EN ZEP, CERTAINS ETABLISSEMENTS REALISENT DES PERFORMANCES COMPARABLES A LA MOYENNE HORS ZEP.

Une part assez importante des établissements situés en ZEP, notamment parmi les écoles, réalisent des performances comparables à la moyenne des établissements hors ZEP.

Ainsi, en mathématiques, plus d'une école de ZEP sur cinq atteint un score moyen égal ou supérieur à 64,3 sur 100, moyenne nationale des scores hors ZEP. En français, près d'une école de ZEP sur quatre obtient un score moyen égal ou supérieur à 70,9.

Inversement, pour 13,7 % des écoles situées hors ZEP, le score moyen de mathématiques est inférieur ou égal à 55,6 (moyenne nationale des scores réalisés en ZEP). En français ce sont 15,8% des écoles hors ZEP qui ont un score moyen inférieur ou égal à 64.

Parmi les collèges situés en ZEP, 18,8 % obtiennent un score moyen de mathématiques supérieur ou égal à 77,5 qui est le score moyen hors ZEP. C'est en français-6ème que la part des établissements de ZEP atteignant ou dépassant le score moyen national hors ZEP est la plus faible : 13,4 % des collèges de ZEP ont un score de français égal ou supérieur à 70,6.

En mathématiques, 15,9 % des collèges hors ZEP ne dépassent pas 72,4, score moyen ZEP. En français, 11,4 % des collèges ont un score inférieur ou égal à 64,1, score moyen en ZEP.

DES DISPARITES ENTRE ACADEMIES PLUS IMPORTANTES EN ZEP QUE HORS ZEP .

Dans les paragraphes suivants , l'étude des scores académiques se limitera au territoire métropolitain .

En ZEP , l'écart entre le meilleur et le moins bon score académique s'échelonne de 16,0 % en mathématiques-6ème à 22,1% en mathématiques-CE2 . Hors ZEP , ces écarts sont nettement plus faibles puisqu'ils vont de 9,8 % en français-CE2 à 12,1 % en mathématiques-CE2 . Autre indicateur de dispersion des scores moyens académiques , le coefficient de variation est systématiquement plus élevé en ZEP que hors ZEP (tableau. 6) .

L'agrégation des résultats réduit la dispersion et , à niveau et discipline identiques , les indicateurs de disparités sont plus faibles entre académies qu'entre établissements , en ZEP et hors ZEP .

TABLEAU 6

INDICATEURS DE DISPARITES ENTRE ACADEMIES

France métropolitaine		Année scolaire 1989-1990			
		score minimal (a)	score maximal (b)	écart relatif en % ((b) - (a))/(a)	coefficient de variation en %
français - CE2	ZEP	60,7	71,9	18,5	4,2
	hors ZEP	67,1	73,7	9,8	2,4
mathématiques - CE2	ZEP	52,4	64,0	22,1	5,4
	hors ZEP	61,0	68,4	12,1	2,8
français - 6ème	ZEP	59,0	72,0	22,0	4,6
	hors ZEP	66,3	73,7	11,2	2,5
mathématiques - 6ème	ZEP	68,2	79,1	16,0	3,9
	hors ZEP	72,4	80,4	11,0	2,4

Le coefficient de variation est le rapport entre l'écart-type des scores et leur moyenne

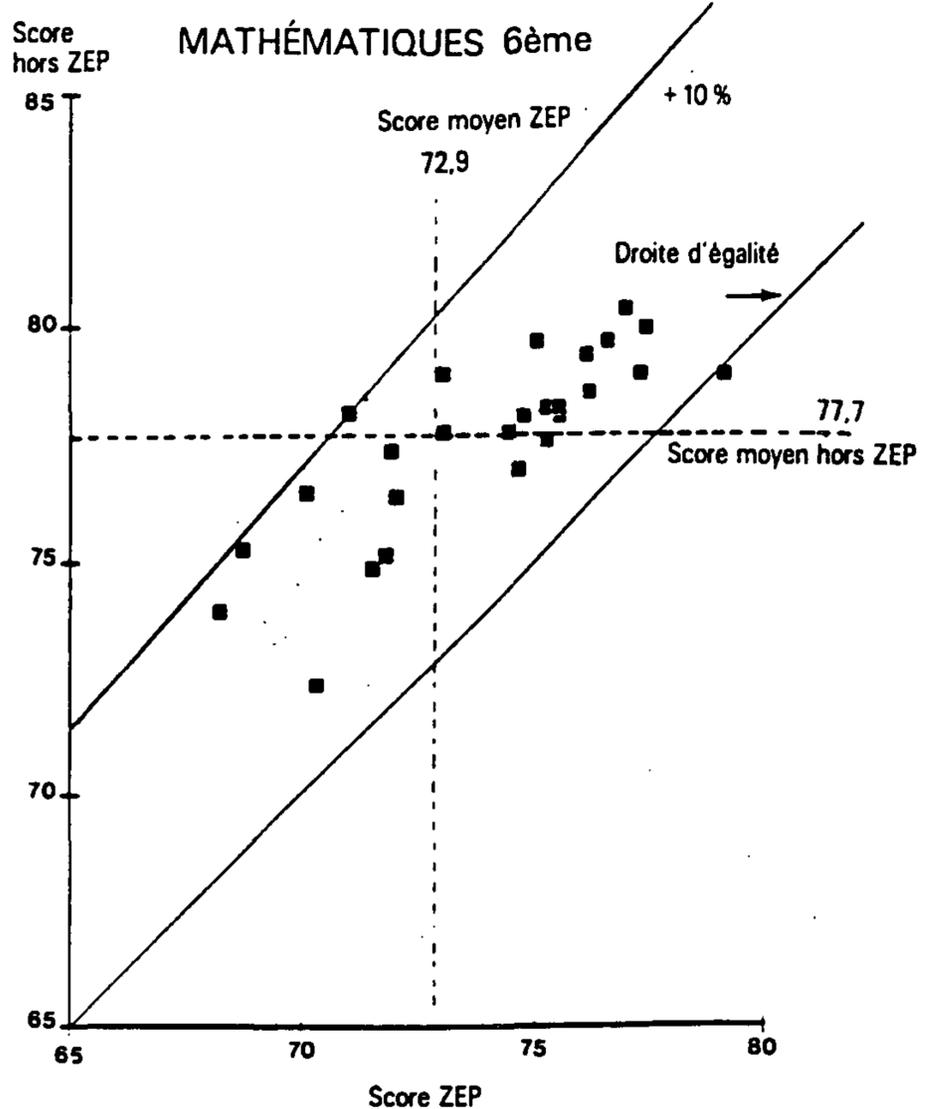
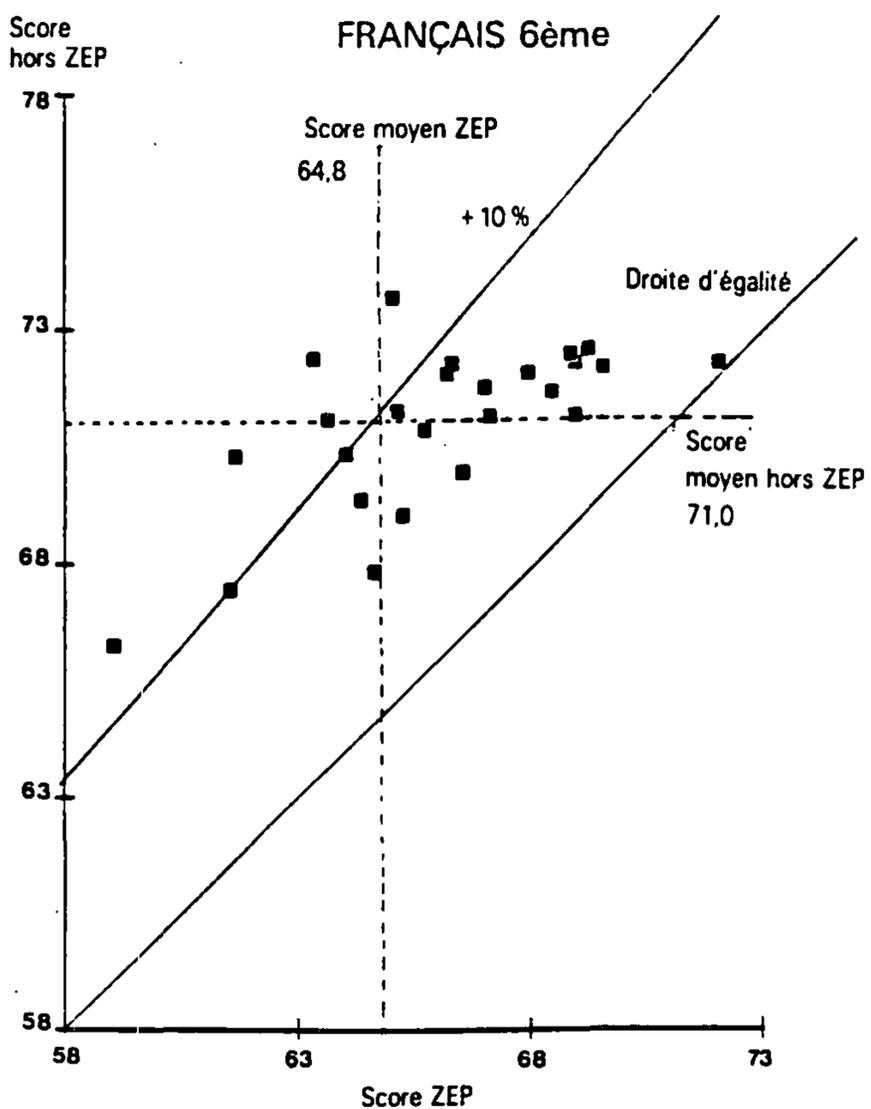
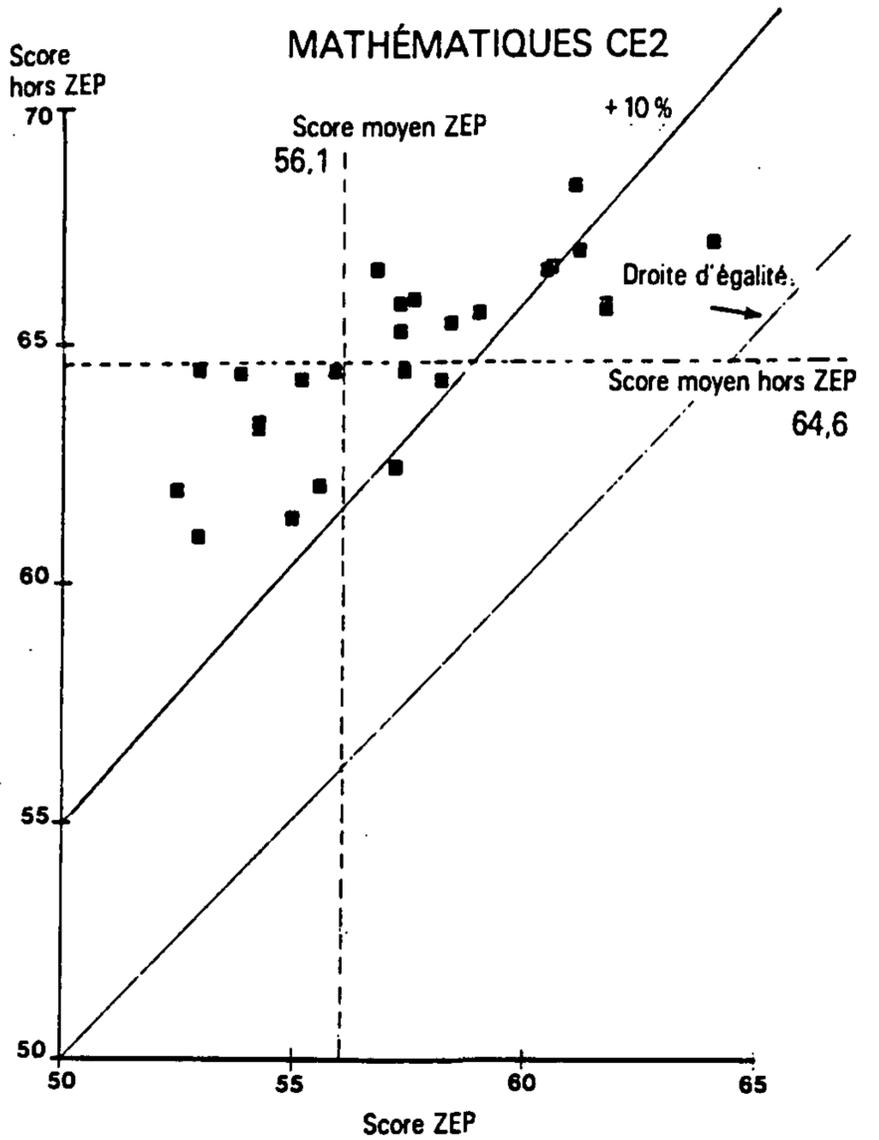
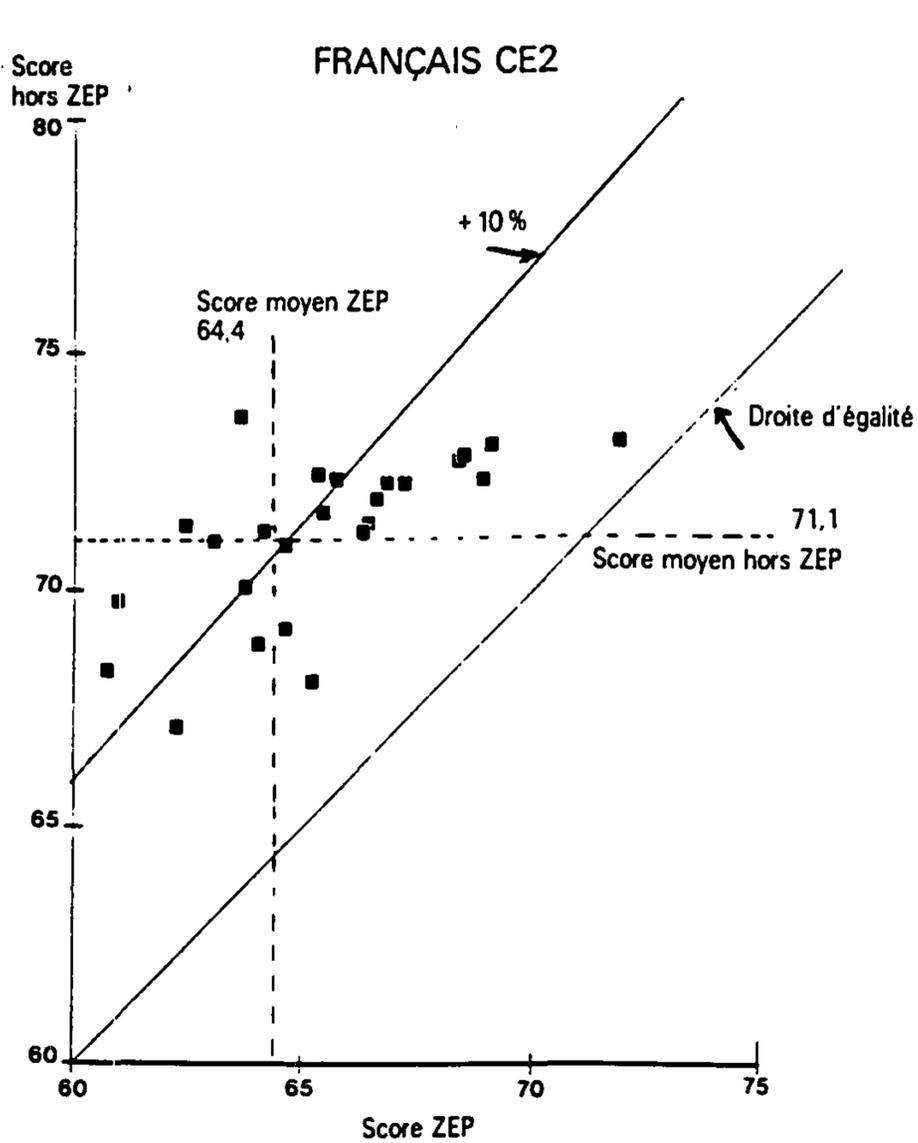
DANS PLUSIEURS ACADEMIES , LE SCORE MOYEN EN ZEP EST TRES PROCHE DU SCORE HORS ZEP .

Dans le graphique n° 5 , chaque académie est représentée par un point ayant pour abscisse le score académique moyen ZEP et pour ordonnée le score académique moyen hors ZEP .

Dans plusieurs académies , le score moyen des élèves de ZEP est proche de celui des élèves fréquentant des établissements situés hors ZEP.

En mathématiques-6ème , quelle que soit l'académie , l'écart ZEP-hors ZEP ne dépasse pas 10 % . Cet écart est même nul dans une académie , académie qui obtient le meilleur score moyen en ZEP.

SCORES ACADEMIQUES



Légende : chaque point représente une académie (abscisse : score ZEP, ordonnée : score hors ZEP)

— : droites se croisant au point des scores moyens nationaux

— : "droite d'égalité" : correspond à une égalité des scores ZEP et hors ZEP

— : " + 10 % " : droite correspondant à un écart relatif de 10% entre le score hors ZEP et le score ZEP

Lecture : la position entre la droite d'égalité et la droite + 10 % indique un écart relatif inférieur à 10 % entre les scores hors ZEP et ZEP

En français-6ème , l'écart entre le score ZEP et le score hors ZEP s'échelonne de 0,4 % à 14,4 % et dépasse 10 % dans cinq académies .

En CE2 , les situations sont nettement plus contrastées . En français , l'écart entre les scores moyens ZEP et hors ZEP d'une même académie varie de 1,8 % à 15,9 % . Dans cette discipline , l'écart entre les deux scores est supérieur à 10% dans huit académies .

En mathématiques , où les scores sont les plus dispersés , l'écart académique entre le score ZEP et le score hors ZEP varie de 5 % à 21,9 % . Il est supérieur à 10 % dans vingt et une académies .

LES MEILLEURS SCORES ACADEMIQUES ZEP DEPASSENT CERTAINS SCORES ACADEMIQUES HORS ZEP .

Lorsqu'on établit un classement des scores académiques dans l'ordre décroissant , chaque académie intervenant deux fois (avec son score ZEP d'une part , avec son score hors ZEP d'autre part) , on obtient , non pas le groupe des scores hors ZEP suivi par celui des scores ZEP , mais une imbrication des résultats ZEP et hors ZEP car plusieurs scores académiques ZEP devancent des scores académiques hors ZEP .

En CE2 , la zone de chevauchement des scores ZEP et hors ZEP comprend , en français , six scores académiques ZEP supérieurs au score hors ZEP le plus faible . En mathématiques , cinq scores ZEP devancent le dernier score hors ZEP .

En 6ème , le même type de classement des scores produit une imbrication des scores ZEP et hors ZEP encore plus importante: onze académies en français et dix-sept en mathématiques ont un score ZEP supérieur au score hors ZEP le plus faible .

En français , en 6ème comme en CE2 , le meilleur score académique ZEP est supérieur à la moyenne nationale hors ZEP .

En mathématiques-6ème , le meilleur score académique ZEP est supérieur à la moyenne nationale hors ZEP et il se situe au 6ème rang des scores hors ZEP .

En termes d'acquis d'élèves , les ZEP se caractérisent par une grande hétérogénéité des résultats obtenus aux tests d'évaluation à l'entrée au CE2 et en sixième en septembre 1989, avec des disparités importantes entre établissements et entre académies .

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Education et formations hors série : Evaluation CE2 - 6ème septembre 1989 - Résultats nationaux (février 1990) .

- Education et formations n°27 - 28 : Evaluation des acquis des élèves - Résultats , analyses , diagnostics (août 1991).

SOURCES :

- Enquête d'évaluation des acquis d'élèves menée à la rentrée 1989 . Tous les élèves de CE2 et de 6ème des établissements publics et privés de la France métropolitaine et des Départements d'Outre-Mer ont subi les mêmes épreuves de français et de mathématiques . Le fichier disponible au niveau national contient les données agrégées par établissement .

IV LES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

Quelques indicateurs fournissent des informations sur les moyens (et d'une certaine façon les contenus) d'enseignement en ZEP et dans l'ensemble des établissements.

IV - 1 LA PRE-SCOLARISATION A 2 ET 3 ANS

Les taux de scolarisation à 2 et 3 ans peuvent être considérés comme des indicateurs de l'effort éducatif accompli en ZEP- rappelons que les directives ministérielles insistent sur l'importance qu'il y a à développer la préscolarisation à 2 ans en ZEP, et que l'influence de cette préscolarisation sur les résultats scolaires et l'orientation futurs a souvent été mise en évidence, particulièrement en ce qui concerne les milieux sociaux défavorisés.

Toutefois, les ZEP n'étant pas définies par un critère géographique précis, on ne dispose pas d'effectifs démographiques relatifs à ces zones, qui permettraient de calculer des taux de préscolarisation.

Les indicateurs ici calculés rapportent donc les effectifs scolaires à 2 ans (ou 3 ans) aux effectifs scolaires à 6 ans (représentant "grosso-modo" l'effectif d'une génération, puisqu'à cet âge tous les enfants sont scolarisés), en ZEP d'une part et sur l'ensemble des écoles de chaque académie d'autre part.

Les biais éventuels induits par le fait d'estimer les effectifs démographiques de 2 ans (ou de 3 ans) par les effectifs démographiques de 6 ans sont liés à la différence entre l'effectif des enfants âgés de 2 ans (ou 3 ans) et celui des enfants âgés de 6 ans ; globalement cette différence est très faible (10) (3 000 enfants pour les 2 ans, 1 000 pour les 3 ans), mais elle peut être inégalement répartie entre les académies, voire, dans une académie donnée, entre les zones correspondant aux ZEP et les autres (essentiellement parce que les différences entre les soldes migratoires ayant affecté les différentes générations concernées peuvent varier d'une zone à l'autre).

Toutefois ces deux indicateurs semblent pouvoir être utilisés de façon tout à fait fiable : leurs valeurs académiques (ZEP et non ZEP confondues) sont du même ordre que celles des taux de scolarisation à 2 et 3 ans, et surtout ils font apparaître les mêmes disparités inter-académiques que ces taux (ils classent les académies dans le même ordre).

Au niveau national (France métropolitaine + DOM), en 1990-1991, la préscolarisation apparaît légèrement plus forte en ZEP (que sur l'ensemble des écoles) à 2 ans, et identique à 3 ans (où elle est proche de 100 %) :

(10) D'après le bilan démographique provisoire de l'INSEE

l'indicateur 2 ans/6ans vaut 34,1 % globalement et 36,9 % en ZEP (soit un rapport "ZEP/ensemble" de 1,08), l'indicateur 3 ans/6ans vaut 99,7 % globalement et 99,8 % en ZEP (rapport de 1).

Mais les disparités inter-académiques sont particulièrement fortes sur ces deux indicateurs :

. la préscolarisation à 2 ans varie sur l'ensemble des écoles, de 8,4 % (Strasbourg) et 10,4 % (Rouen) à 54,5 % (Lille), 60 % (Lyon) et 71,6 % (Rennes) ; en ZEP, elle varie de 8,9 % (Rouen) et 15,1 % (Strasbourg) à 64,7 % (Lyon), 69,0 % (Poitiers) et 80,2 % (Rennes) ; le rapport entre la préscolarisation à 2 ans en ZEP et la préscolarisation à 2 ans globale connaît lui aussi de fortes variations : Cette préscolarisation est plus faible en ZEP que dans l'ensemble des écoles dans 3 académies seulement : Paris (rapport "ZEP/ensemble" de 0,82), Rouen (0,86) et Lille (0,88) ; **partout ailleurs, elle est égale ou supérieure en ZEP**, la "sur-scolarisation" à 2 ans en ZEP étant la plus forte à Besançon (rapport "ZEP/ensemble" de 1,46), Poitiers (1,46), Strasbourg (1,80) et Nice (2,91) (tableau 11).

. La préscolarisation à 3 ans, qui globalement est identique en ZEP et sur l'ensemble des écoles, connaît aussi de fortes variations académiques, de même que le rapport "ZEP/ensemble" : **la préscolarisation à 3 ans est inférieure en ZEP dans 9 académies** (assez sensiblement à Limoges, Paris, Strasbourg, Nancy-Metz, faiblement dans les 5 autres) ; **partout ailleurs, elle est égale ou supérieure en ZEP**, et la "Sur-scolarisation" à 3 ans en ZEP atteint ses maxima à Nice (rapport "ZEP/ensemble" de 1,18), Besançon (1,21) et Grenoble (1,23). (tableau 12)

IV - 2 LA TAILLE MOYENNE DES CLASSES DANS L'ELEMENTAIRE ET EN 1er CYCLE

. **Le nombre moyen d'élèves par classe dans l'élémentaire (11) est très légèrement inférieur en ZEP** : 21,7 élèves par classe, contre 21,9 dans l'ensemble des écoles (soit un rapport "ZEP/Ensemble" de 0,99).

On observe le même résultat sur l'ensemble du 1er degré (préélémentaire et élémentaire inclus) : la taille moyenne des classes y est de 24,1 sur l'ensemble des écoles et de 23,7 en ZEP (rapport "ZEP/ensemble" de 0,98).

Les tailles moyennes des classes élémentaires en ZEP et sur l'ensemble des écoles étaient respectivement de 22,6 et 22,1 en 1982-83 et de 21,6 et 21,5 en 1984-85 : la taille moyenne était donc légèrement supérieure en ZEP en 1982-83, identique à celle de l'ensemble des écoles en 1984-85, et elle est, sur la carte ZEP de 1990-93, très légèrement inférieure en 1990-91. Cette évolution, en apparence limitée, est en réalité significative dans la mesure où les ZEP sont peu représentées en milieu rural, où les classes sont en moyenne moins chargées (Cf tableau 7 ci-dessous).

(11) Y compris les classes d'initiation, d'adaptation et d'enseignement spécial.

Tableau 7 : répartition des établissements en ZEP selon le type et la taille de la commune d'implantation
France métropolitaine - public

1990-1991

	COMMUNES RURALES	COMMUNES URBAINES < 20 000 HABITANTS	COMMUNES URBAINES 20 000 A 99 999 HABITANTS	COMMUNES URBAINES 100 000 A 1 999 999 HABITANTS	AGGLOMÉRATIONS PARISIENNE	TOTAL
Écoles en ZEP	18,4	10,7	20,2	38,2	12,5	100
Ensemble des écoles	47,5	14,7	11,2	18,0	8,6	100
Collèges en ZEP	7,2	15,8	24,5	40,5	12,0	100
Ensemble des collèges	19,0	28,7	14,8	24,0	13,5	100
LP en ZEP	0,0	11,8	22,7	37,3	28,2	100
Ensemble des L.P.	2,0	26,1	24,6	29,7	17,6	100
LEGT en ZEP	0,0	18,0	20,0	8,0	58,0	100
Ensemble des LEGT	0,8	26,8	25,2	29,1	18,1	100
Répartition des établissements en ZEP	18,6	11,4	20,7	38,3	13,0	100

Note de lecture : 38,2% des écoles en ZEP sont implantées dans de grosses agglomérations de plus de 100 000 habitants. La taille des agglomérations est appréciée à partir du recensement de la population de 1982.

Cette très légère "sous-charge" des classes élémentaires en ZEP s'observe d'ailleurs dans les différents types de zone d'habitation : en milieu rural hors zones de peuplement industriel ou urbain (rural "profond"), en milieu rural en Z.P.I.U., comme en milieu urbain et dans l'agglomération parisienne (Cf tableaux 14 et 15 en annexe).

Dans la plupart des académies, la taille moyenne en ZEP est en fait très proche de celle de l'ensemble des classes élémentaires (tableau 13).

Elle est légèrement inférieure à la taille moyenne académique dans 14 académies, égale dans 3 académies, et légèrement supérieure dans 11 académies. Les seules différences non négligeables s'observent dans les académies de Besançon, Corse et Clermont-Ferrand, où la taille moyenne est un peu plus élevée en ZEP (12) et dans celles d'Aix, de Limoges et de Nice, où les classes sont au contraire sensiblement moins chargées en ZEP.

Si l'on se limite aux écoles restées en ZEP de 1982-83 à 1989-90, il apparaît que l'avantage des ZEP en matière de taille des classes s'est accentué entre 1982 et 1990 : l'écart est passé de 0,2 élève par classe à un élève par classe, traduisant ainsi l'effet des dotations supplémentaires accordées au titre des ZEP.

- De même, en 1er cycle (6è à 3è), le nombre moyen d'élèves par division est légèrement inférieur en ZEP : 24,1 élèves par division en ZEP, 24,8 sur l'ensemble des collèges, soit un rapport "ZEP/ensemble" de 0,97. Ce résultat, plus net que dans les écoles, est d'autant plus intéressant que, rappelons-le, les ZEP sont peu nombreuses en milieu rural, où les divisions sont moins chargées (tableau 16 en annexe).

Cette légère "sous-charge" des divisions en ZEP s'observe dans presque toutes les académies : seules cinq académies présentent une taille moyenne des divisions légèrement plus élevée en ZEP (mais le rapport "ZEP/ensemble", même dans ce cas, ne dépasse jamais 1,02), et dans 9 académies la différence est sensible entre ZEP et ensemble des collèges (au moins 1 élève de moins par division en moyenne en ZEP).

L'avantage des ZEP en matière de taille des divisions est resté constant entre 1982 et 1990 pour les collèges restés en ZEP tout au long de la période : la taille des divisions s'y est légèrement accrue (en moyenne de 0,9 élève par classe), comme elle s'est accrue (de 1 élève par classe) dans l'ensemble des collèges, et le rapport "ZEP/ensemble" est ainsi resté stable (0,97).

- Il apparaît donc :

. que les ZEP de 1990-93, pas plus que celles de 1982-83 ou de 1984-85, n'ont vraisemblablement été déterminées sur

(12) Mais ce sont des académies où les classes sont en moyenne peu chargées, notamment Clermont.

le critère du nombre d'élèves par classe : les résultats scolaires ont de toute évidence été des critères plus déterminants, et nombre d'études antérieures montrent l'absence de corrélation significative entre taille des classes élémentaires et indicateurs de résultats scolaires dans le premier degré ;

. que la sur-dotation en personnel enseignant en ZEP s'est traduite, en 1990-91, par une certaine sous-charge -même limitée- des classes dans le 1er degré, et, plus nettement, dans le 1er cycle du second degré.

IV - 3 L'OFFRE DE LANGUES VIVANTES DANS LES COLLEGES

Au niveau national, l'offre de langues vivantes est aussi bonne, voire légèrement meilleure, dans les collèges ZEP que dans l'ensemble des collèges : 16 % des collèges ZEP n'offrent qu'une ou deux langues vivantes, alors que cette proportion est de 21 % sur l'ensemble des collèges.

La proportion de collèges n'offrant qu'une ou deux langues vivantes n'est significativement supérieure en ZEP que dans les académies de Toulouse et (de façon moins nette) des Antilles-Guyane. (13)

Partout ailleurs, l'offre de langues vivantes dans les collèges ZEP est à peu près la même (16 académies) ou sensiblement meilleure (10 académies) que dans l'ensemble des collèges (tableau 17 en annexe).

IV - 4 LE STATUT ET L'AGE DES ENSEIGNANTS DE COLLEGES

- La proportion d'enseignants non-titulaires dans les collèges est un peu plus forte en ZEP : 5,7 %, contre 4,9 % pour l'ensemble des collèges, soit un rapport "ZEP/ensemble" de 1,2.

. Cette légère sur-représentation des non-titulaires en ZEP s'observait déjà en 1982-83 et 1984-85, sur les ZEP de l'époque : depuis 1982-83, la proportion de non-titulaires dans les collèges a fortement diminué, en raison de la titularisation des maîtres-auxiliaires (on comptait 9,9 % de M.A. en 1982-83, on en compte 4,7 % en 1990-91), mais l'évolution a été identique dans les collèges ZEP (12,3 % de M.A. en 1982-83, 5,5 % en 1990-91), le rapport entre ZEP et ensemble restant ainsi inchangé.

. Toutefois, comme lors des observations antérieures, il apparaît que la disparité entre collèges de ZEP et ensemble des collèges diffère sensiblement d'une académie à l'autre : le rapport "ZEP/ensemble" varie de 0,8 (Caen) à 1,7 (Toulouse) (14).

Surtout, les disparités inter-académiques sur la

(13) On notera qu'aux Antilles-Guyane 89 % des collèges (et 95 % des collèges en ZEP) n'offrent qu'une ou deux langues vivantes.

proportion de non-titulaires restent fortes, et sensiblement plus marquées que les disparités "ZEP/ensemble" : la proportion de non-titulaires varie, sur l'ensemble des collèges, de 1,6 % (Aix-Marseille) à 10,4 % (Corse), soit un écart de 8,8 points, et en ZEP de 1,6 % (Aix-Marseille) à 9,5 % (Corse) (14), soit un écart de 7,9 points, alors que l'écart maximal observé entre ZEP et ensemble des collèges est de 2,8 points (à Toulouse) (15) ; dans le même sens, on note que 14 académies ont une proportion de non-titulaires en ZEP inférieure à la proportion nationale de non-titulaires sur l'ensemble des collèges (tableau 18 en annexe).

. La proportion de moins de 35 ans parmi les enseignants titulaires est également un peu plus forte en ZEP : 21,1 %, contre 17,2 % sur l'ensemble des collèges, soit là encore un rapport "ZEP/ensemble" de 1,2 (tableau 18 en annexe).

. On observait la même sur-représentation en ZEP des enseignants jeunes, parmi les certifiés, en 1982-83 et 1984-85 : là encore, la proportion de jeunes titulaires a diminué dans les mêmes proportions en ZEP et sur l'ensemble des collèges.

. Les disparités inter-académiques restent là aussi importantes, avec une forte opposition Nord/Sud : la proportion de titulaires âgés de moins de 35 ans varie de 7,1 % (Montpellier), 7,3 % (Toulouse), 8,5 % (Bordeaux et Nice) à 27,2 % (Reims), 28,8 % (Rouen) et 29,3 % (Amiens) ; en comparaison, les disparités "ZEP/ensemble" restent limitées : le rapport "ZEP/ensemble" varie, selon les académies, de 0,9 à 1,4 (Versailles) ; l'écart entre les proportions de jeunes titulaires en ZEP et sur l'ensemble des collèges atteint toutefois 9,2 points dans l'académie de Versailles (31,5 % en ZEP, 22,3 % sur l'ensemble de l'académie).

Il apparaît donc :

. que la titularisation des non-titulaires et le vieillissement des corps de titulaires depuis 1982 ont touché dans les mêmes proportions les collèges en ZEP et les autres ;

. qu'il demeure ainsi un peu plus de non-titulaires et de titulaires "jeunes" en ZEP ;

. que les disparités inter-académiques, sur ces deux indicateurs, restent plus importantes que les écarts ZEP/hors ZEP.

IV - 5 LES MOYENS EN HEURES D'ENSEIGNEMENT DANS LES COLLEGES

- Le nombre d'heures d'enseignement effectives devant les élèves (16), rapporté au nombre d'élèves (indicateur H/E) est, au niveau national, en 1990-91, **de 1,19 en ZEP et de 1,12 hors ZEP,**

(14) Si l'on excepte les Antilles-Guyane

(15) Si l'on excepte les Antilles-Guyane (4,7 points)

(16) hors éducation physique et sportive

soit un rapport

H/E en ZEP

H/E hors ZEP de 1,069, supérieur à ce qu'on observait en 1982-83 (1,045). Ce ratio mesure la **sur-consommation horaire des élèves de ZEP**, qu'elle résulte ou non de sur-dotations spécifiques accordées au titre des ZEP (elle peut aussi résulter de différences structurelles entre collèges ZEP et collèges hors ZEP). Toutefois l'accroissement observé entre 1982-83 et 1990-91 semble suffisamment significatif pour ne pas être dû uniquement à des modifications de structure des établissements ou à l'inclusion dans le champ ZEP de nouveaux collèges qui seraient, de par leur structure même, plus "consommateurs" d'heures : si l'on considère la situation en 1989-90 des collèges ZEP de 1990-91 (donc si l'on compare à champ constant), on observe aussi un accroissement de H/E hors ZEP (de 1,09 à 1,12) et en ZEP (de 1,16 à 1,19), et une légère augmentation du rapport "ZEP/hors ZEP" (de 1,06 à 1,07).

- Les évolutions du ratio heures/élèves depuis 1982-83 sont les suivantes :

H/E a diminué, hors ZEP, entre 1982-83 et 1984-85 (de 1,12 à 1,08), pour ré-augmenter ensuite (1,12 en 1990-91). En ZEP, il a suivi le même type d'évolution (de 1,17 en 1982-83 à 1,13 en 1984-85 puis 1,19 en 1990-91), avec toutefois une progression plus accentuée après 1984-85, d'où l'accroissement observé du ratio "ZEP/hors ZEP".

- Plus concrètement, l'écart de 0,07 heure observé en 1990-91 entre ZEP et non-ZEP correspond à 35 heures par semaine pour un collège de 500 élèves, ou encore à 1 heure 3/4 de plus par semaine pour une classe de 25 élèves.

- **La surdotation en heures d'enseignement en ZEP s'observe dans toutes les académies** (17) mais elle est très variable d'une académie à l'autre : le rapport "ZEP/hors ZEP" est le plus faible en Corse (1,00), à la Réunion (1,01), à Bordeaux (1,01), à Reims (1,03) ; il prend ses plus fortes valeurs à Poitiers (1,13), Toulouse (1,13), Nice (1,16) et Paris (1,25) (tableau 19 en annexe, graphique n° 6).

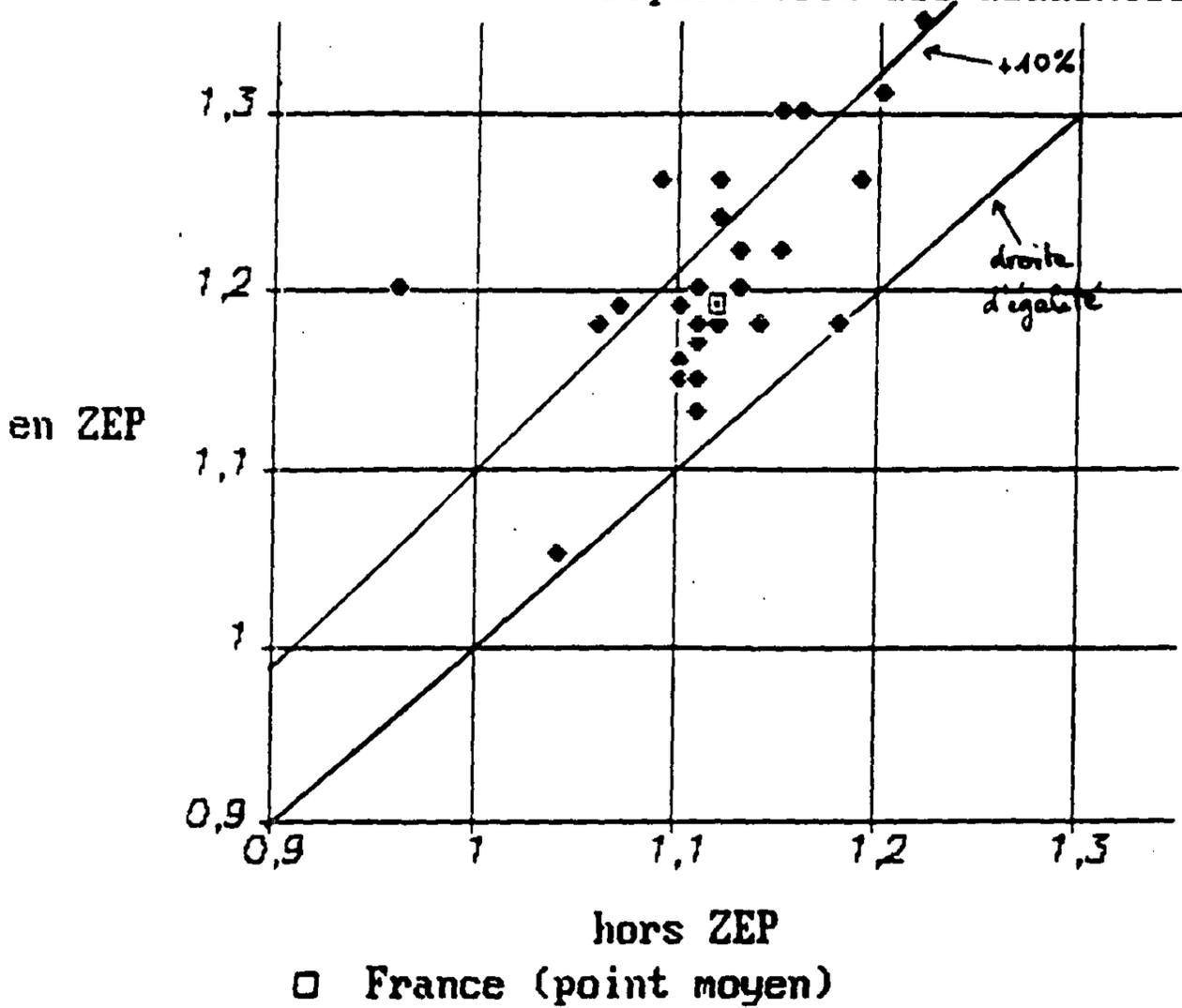
Les disparités inter-académiques de H/E ne sont pas négligeables (l'écart entre l'académie la plus "consommatrice" d'heures par élève et la moins "consommatrice" est de 0,24 heure, soit 120 heures par semaine pour un collège de 500 élèves), mais les disparités entre ZEP et autres établissements sont également importantes (le plus fort écart académique entre ZEP et non-ZEP est également de 0,24 heure).

Il apparaît donc qu'il y a une sur-consommation sensible d'heures d'enseignement par élève en ZEP, que cette sur-consommation s'observe dans toutes les académies, et qu'elle est plus nette en 1990-91 qu'en 1982-83.

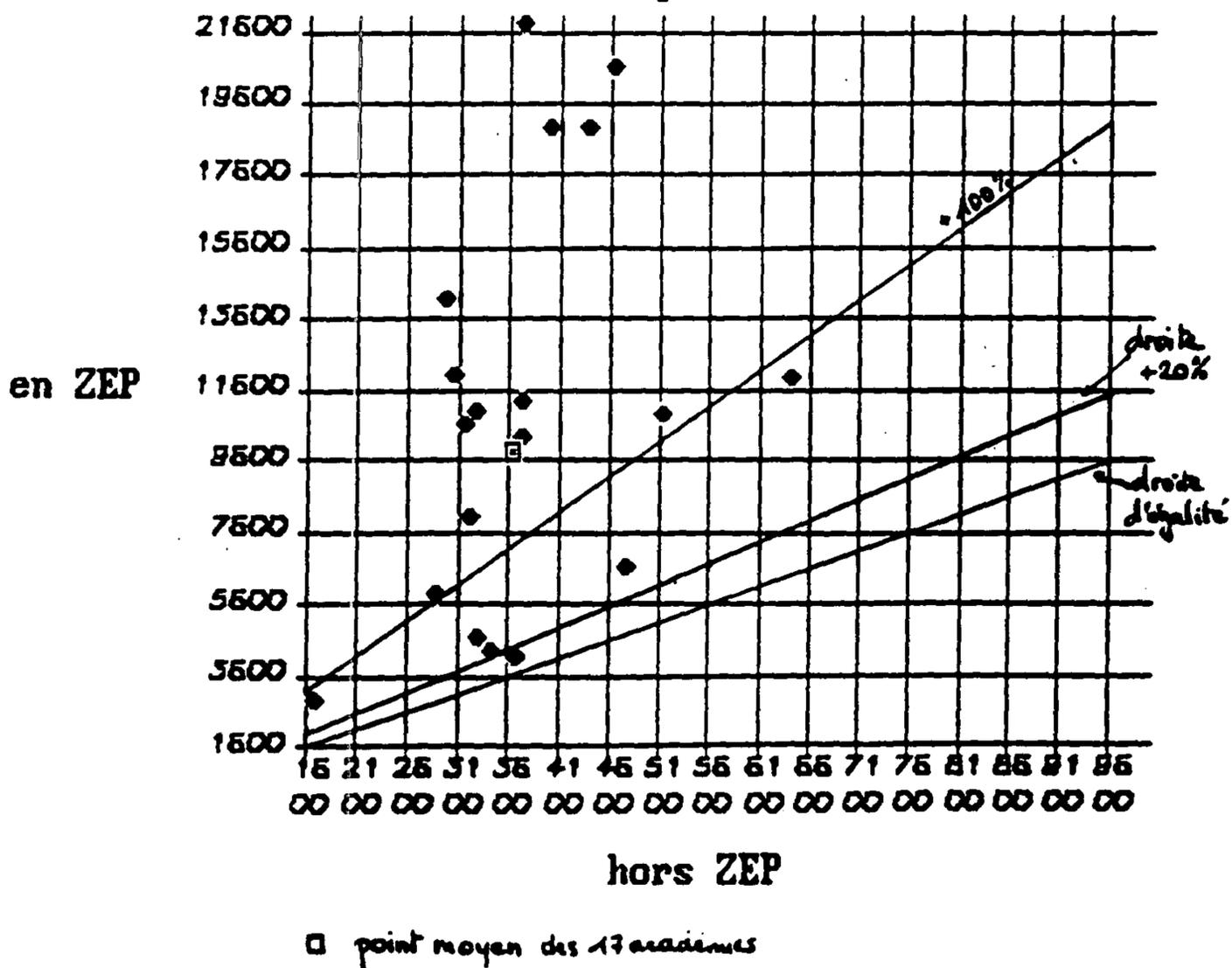
Encore faut-il préciser qu'on ne considère pas ici les heures "diverses", dont la prise en compte accroîtrait vraisemblablement encore l'écart entre ZEP et non-ZEP, les

(17) A l'exception de la Corse où H/E a la même valeur en ZEP et hors ZEP.

heures par élève en collèges répartition des académies



crédits d'actions pédagogiques pour 100 élèves répartition des académies



actions pédagogiques (soutien, vie scolaire, PAE, etc...) étant sensiblement plus développées en ZEP (Cf III - 6).

IV - 6 LES CREDITS D' ACTIONS PEDAGOGIQUES DANS LE SECOND DEGRE ET LEUR UTILISATION.

Les crédits délégués au titre des actions pédagogiques sont globalisés et déconcentrés depuis 1988 : ils sont depuis cette date alloués globalement (ils englobent notamment les crédits accordés autrefois au titre des projets d'actions éducatives et du fonds d'aide à l'innovation), et sont répartis par l'échelon académique entre les différents postes correspondant aux différents domaines d'actions pédagogiques : vie scolaire, soutien, insertion-orientation, ouverture sur le monde extérieur (notamment par les P.A.E.), actions pédagogiques innovantes.

- Sur les 19 académies ayant répondu à l'enquête DLC-DEP relative à l'utilisation des crédits d'actions pédagogiques en 1990-91, il apparaît que ces crédits globalisés s'élèvent à 9700 F pour 100 élèves en ZEP, et 3600 F pour 100 élèves hors ZEP, soit un rapport "ZEP/horsZEP" de 2,67 : **les crédits d'actions pédagogiques, à nombre d'élèves égal, sont donc 2,7 fois plus élevés en ZEP que hors ZEP (sur 19 académies).**

Il apparaît donc qu'il y a une sur-dotation importante en ZEP concernant ces crédits, signe d'une plus grande activité pédagogique, en matière de vie scolaire, de soutien pédagogique aux élèves, de P.A.E., de projets culturels, d'actions pédagogiques innovantes, etc.

Rappelons qu'on observait également en 1982-83 et 1984-85 une sur-dotation en ZEP -toutefois moins importante- en ce qui concerne les projets d'actions éducatives, pour lesquels les subventions étaient respectivement 2 fois et 1,6 fois plus élevées en ZEP.

Cette sur-dotation en ZEP, comme d'ailleurs le montant des crédits par élève, sont très variables d'une académie à l'autre : sur les 19 académies considérées, le rapport "ZEP/hors ZEP" varie de 1,1 (Toulouse) à 5,9 (Caen : dans cette académie, les crédits sont, à effectifs égaux, 5,9 fois plus élevés en ZEP que hors ZEP) (graphique n° 6).

- Globalement (toutes académies confondues), la répartition de ces crédits entre crédits de fonctionnement et crédits en heures ou vacations est à peu près la même en ZEP et hors ZEP : 40 % environ pour le fonctionnement, 60 % pour les heures et vacations.

Par contre, **les crédits de fonctionnement sont répartis différemment en ZEP et hors ZEP entre les 5 domaines distingués par l'enquête.** Ainsi, les établissements hors ZEP ont consacré près des 3/4 des crédits à deux postes : l'ouverture (34 % : PAE, ateliers, clubs, contacts avec les entreprises) et les actions pédagogiques innovantes (40 % : pédagogie différenciée, technologies nouvelles, etc ...).

Les établissements en ZEP ont davantage réparti les crédits entre 4 domaines, faisant une large place au soutien

(30 % : actions pédagogiques de soutien, aide au travail personnel et aide méthodologique), à la vie scolaire, (25 % : accueil des élèves, relations avec les parents, environnement scolaire, heure de vie scolaire, actions santé, etc...), mais aussi aux pédagogies innovantes (23 %), et aux actions d'"ouverture" (18 %).

Il apparaît donc que les crédits d'actions pédagogiques sont 2,7 fois plus élevés en ZEP, et qu'on y développe sensiblement plus qu'ailleurs les actions de soutien et les actions relatives au domaine de la vie scolaire.

- Un autre aspect concernant l'activité pédagogique des établissements du second degré est à signaler : **les projets d'établissements sont plus fréquents en ZEP.**

L'enquête réalisée par la DEP sur l'année scolaire 1989-90 dans le cadre du suivi de certains objectifs de la loi d'orientation de 1989 fait apparaître que 90 % des établissements en ZEP (18) ont déclaré avoir élaboré un projet d'établissement en 1989-90 ou avant, contre 78 % sur l'ensemble des établissements (tableau 8 ci-dessous).

Cette plus grande fréquence des projets en ZEP s'observe dans les collèges (92 %, contre 83 %) et dans les lycées autres que professionnels (90 % contre 61 %). Elle n'est toutefois pas surprenante, dans la mesure où toute ZEP doit élaborer un projet de zone, qui en principe doit "s'articuler" avec les projets des différents établissements qui la composent. Toute mise en place de ZEP suppose donc en principe l'existence de projets d'établissements et, en tout état de cause, doit favoriser leur élaboration si ceux-ci n'existent pas.

Il semble aussi que les collèges et les SES en ZEP aient en moyenne des projets d'établissement un peu plus anciens que l'ensemble des collèges et SES (31 % ont été élaborés avant 1986 en ZEP, contre 28 % pour l'ensemble) ; ceci n'est pas vrai pour les lycées et les lycées professionnels en ZEP, qui au contraire ont plus souvent que la moyenne des projets d'établissements récents (élaborés en 1989 ou 1990).

(18) Sur les 682 établissements du second degré en ZEP ayant répondu à l'enquête (778 établissements du second degré étaient en ZEP en 1989-90).

Tableau 8

PRESENCE OU ABSENCE DE PROJET D'ETABLISSEMENT, SELON LE TYPE D'ETABLISSEMENT

France sans TOM Public 1989-1990

		Etablissements		Ayant répondu à l'enquête (1)
		Ayant un projet	N'ayant pas de projet	
Collèges et SES	ZEP	554	50	604
		91,7	8,3	100,0
Ensemble		4648	897	5628
		82,6	15,9	100,0
Lycées professionnels	ZEP	49	19	68
		72,1	27,9	100,0
Ensemble		812	303	1130
		71,9	26,8	100,0
Lycées	ZEP	9	1	10
		90,0	10,0	100,0
Ensemble		636	398	1046
		60,8	38,1	100,0

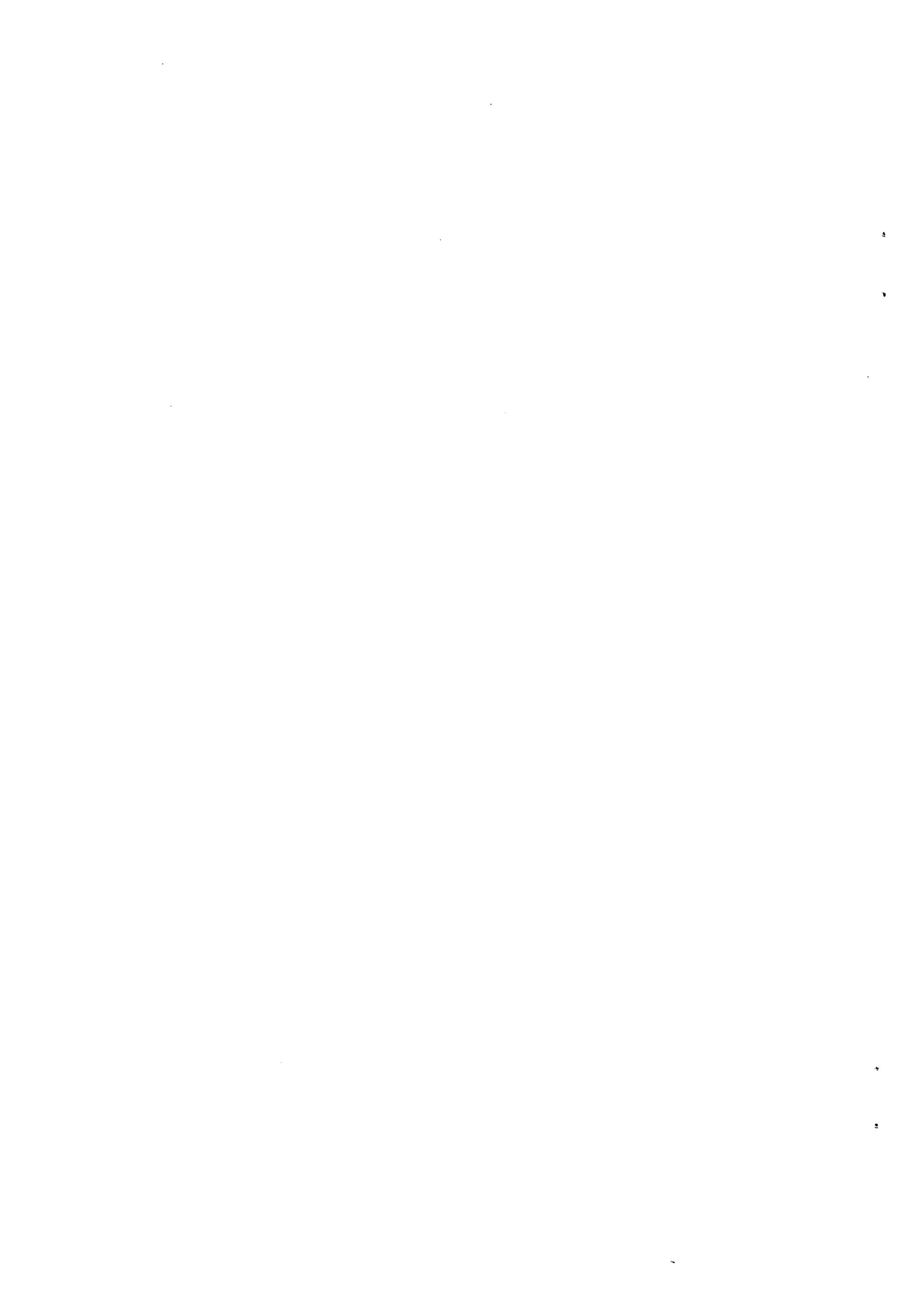
(1) Sur l'ensemble des établissements, la différence à 100 % provient des non-réponses à la question.

De cet ensemble d'indicateurs se dégagent donc principalement les points suivants :

. Les ZEP accueillent toujours -et de façon un peu plus accentuée encore qu'à l'origine, en 1982- un public d'élèves a priori plus susceptible que d'autres de se trouver en situation d'échec scolaire : 2,7 fois plus d'élèves étrangers dans les écoles, 2,3 fois plus d'élèves étrangers dans les collèges, 2,1 fois plus d'élèves en classes spéciales, d'adaptation ou d'initiation dans les écoles ;

. Les ZEP ont connu, en termes de cursus et de résultats scolaires, les mêmes évolutions positives que l'ensemble du système scolaire, mais -sans doute en raison des facteurs mentionnés ci-dessus- avec une ampleur moindre : les taux d'élèves très en retard en fin d'élémentaire, en 6e, l'orientation vers les CPPN-CPA et l'orientation à l'issue de la 5e vers des enseignements professionnels courts y ont diminué très sensiblement, mais un peu moins vite qu'ailleurs, d'où des écarts qui restent importants (et qui se sont même souvent un peu accrus) entre les ZEP et l'ensemble des établissements sur ces différents points ; de même les acquis des élèves en français et mathématiques, évalués en 1989-90 en CE2 et en 6e, sont-ils en moyenne moins bons et plus disparates en ZEP ;

. Les moyens d'enseignement supplémentaires mis en oeuvre en ZEP se traduisent pourtant clairement à travers un certain nombre d'indicateurs : le nombre d'heures d'enseignement par élève en collèges est supérieur en ZEP, la préscolarisation y est un peu plus développée, les classes dans le premier degré et les divisions de 6e à 3e y sont en moyenne un peu moins chargées, les crédits d'actions pédagogiques dans le second degré y sont 2,7 fois plus élevés, à nombre d'élèves égal, l'offre de langues vivantes en collège y est plutôt meilleure et le baccalauréat professionnel s'y est désormais presque autant développé en L.P. On note aussi que les établissements en ZEP avaient plus souvent que les autres, en 1989-90, un projet d'établissement, et qu'on y trouve un peu plus d'enseignants jeunes et -malgré les effets de la titularisation- de maîtres-auxiliaires en collèges.



ANNEXE
TABLEAUX ACADEMIQUES



Tableau 1

NUMBRE ET PROPORTION D'ETABLISSEMENTS EN ZEP 1990-91

	ECOLE	%	COLL	%	LP	%	LYC	%
ACADEMIE								
AIX-MARSEILLE	333	16.4	45	24.1	12	24.0	2	3.7
AMIENS	219	8.4	36	21.7	2	4.3	0	0.0
BESANCON	95	5.2	27	23.1	0	0.0	0	0.0
BORDEAUX	379	12.9	41	16.9	6	8.8	3	5.1
CAEN	66	4.0	16	10.5	0	0.0	0	0.0
CLERMONT-FERRAND	62	3.8	6	4.2	0	0.0	0	0.0
DIJON	213	9.0	42	26.1	5	12.5	0	0.0
GRENOBLE	195	6.1	43	18.5	8	14.3	2	3.0
LILLE	580	15.6	75	22.7	1	0.9	0	0.0
LIMOGES	78	8.9	10	12.3	0	0.0	0	0.0
LYON	280	11.8	39	19.0	21	31.8	1	1.7
MONTPELLIER	146	6.9	19	10.9	3	8.8	0	0.0
NANCY-METZ	283	8.3	33	13.8	0	0.0	0	0.0
NANTES	228	9.6	39	16.7	0	0.0	0	0.0
NICE	74	6.8	17	14.4	0	0.0	0	0.0
ORLEANS-TOURS	168	6.5	26	11.3	0	0.0	0	0.0
PARIS	171	26.8	21	19.4	0	0.0	0	0.0
POITIERS	95	4.9	17	10.6	1	2.4	1	2.6
REIMS	143	6.9	23	16.0	4	12.5	2	5.4
RENNES	129	6.4	24	11.4	0	0.0	0	0.0
ROUEN	228	11.1	46	27.7	12	27.3	0	0.0
STRASBOURG	81	4.4	15	10.9	2	5.1	0	0.0
TOULOUSE	249	8.1	20	9.0	2	3.2	0	0.0
CRETEIL	286	11.2	47	14.9	8	8.2	0	0.0
VERSAILLES	316	9.4	40	10.9	29	29.6	16	14.7
CORSE	56	18.2	5	18.5	0	0.0	0	0.0
ANTILLES GUYANE	127	18.5	19	19.2	4	14.3	0	0.0
ACADEMIE								
LA REUNION	129	26.3	15	28.8	2	12.5	2	15.4
FRANCE METROPOLITAINE	5153	9.4	772	15.9	116	8.8	27	2.1
D.O.M.	256	21.8	34	22.5	6	13.6	2	8.0
TOTAL	5409	9.4	806	16.0	122	9.0	29	2.2

Tableau 2

NOMBRE ET PROPORTION D'ELEVES EN ZEP 1990-91

DEPARTEMENT		PREELE- M.	%	ELEMEN- T.	%	ECOLES	%	COLLEG- ES	%	L.P.	%	LYCÉES	%
ACAV													
AIX-MARSEILLE	ALPES DE HTE PROVENCE	617	11.6	897	11.6	1514	11.6	963	15.9	0	0.0	0	0.0
	HAUTES ALPES	544	11.5	596	8.2	1140	9.5	599	10.5	246	18.6	0	0.0
	BOUCHES DU RHONE	13804	19.3	19930	17.6	33734	18.2	15701	20.6	3986	27.6	3056	6.8
	VAUCLUSE	3477	18.4	5780	18.0	9257	18.1	6602	29.9	900	21.7	0	0.0
AMIENS	AISNE	2855	11.4	4487	11.0	7342	11.2	3171	11.4	0	0.0	0	0.0
	OISE	4840	14.1	7943	13.9	12783	14.0	10311	25.0	1070	9.8	0	0.0
	SOMME	3418	14.9	5615	15.3	9033	15.2	5727	21.5	227	2.6	0	0.0
BESANCON	DOUBS	1809	8.3	3013	8.6	4822	8.5	4370	18.4	0	0.0	0	0.0
	JURA	1156	11.0	2146	13.3	3302	12.4	2376	22.4	0	0.0	0	0.0
	HAUTE SAONE	977	10.6	1683	10.2	2660	10.3	2163	18.2	0	0.0	0	0.0
	TERRITOIRE DE BELFORT	875	15.3	1505	16.2	2380	15.8	1520	22.3	0	0.0	0	0.0
BORDEAUX	DORDOGNE	2010	16.2	3563	16.5	5573	16.4	2763	17.7	0	0.0	264	3.3
	GIRONDE	6902	15.3	11125	15.0	18027	15.1	8391	15.6	2492	21.9	1129	3.7
	LANDES	1095	10.3	2019	11.3	3114	10.9	2041	15.9	0	0.0	0	0.0
	LOT ET GARONNE	856	8.1	1348	7.4	2204	7.7	1396	11.4	455	14.3	521	6.8
CAEN	PYRENEES ATLANTIQUES	1264	6.6	1851	6.2	3115	6.4	735	3.6	0	0.0	0	0.0
	CALVADOS	2118	8.4	3243	8.0	5361	8.1	3174	10.8	0	0.0	0	0.0
	MANCHE	1468	7.8	1974	6.7	3442	7.1	1172	5.3	0	0.0	0	0.0
	ORNE	616	5.9	956	5.5	1572	5.6	1384	11.1	0	0.0	0	0.0
CLERMONT- FERRAND	ALLIER	1343	11.9	2096	10.7	3439	11.1	2166	14.4	0	0.0	0	0.0
	CANTAL	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
	HAUTE LOIRE	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
	PUY DE DOME	1458	7.2	2609	7.6	4067	7.4	1338	5.5	0	0.0	0	0.0
DIJON	COTE D'OR	1345	6.6	2094	6.5	3439	6.5	1207	5.2	0	0.0	0	0.0

(CONTINUED)

NOMBRE ET PROPORTION D'ELEVES EN ZEP

DEPARTEMENT	PREELE- M.	%	ELEMEN- T.	%	ECOLES	%	COLLEG- ES	%	L.P.	%	LYCÉES	%
ACAV												
DIJON												
	2215	26.9	3309	23.3	5524	24.6	3937	36.8	682	24.0	0	0.0
	1806	8.7	3185	9.1	4991	8.9	6418	23.3	364	5.4	0	0.0
	2504	19.8	4276	19.7	6780	19.8	5450	33.2	1140	36.7	0	0.0
GRENOBLE												
	248	2.7	406	3.1	654	2.9	691	7.3	139	7.5	0	0.0
	1792	10.0	1931	7.2	3723	8.3	2395	13.4	405	10.1	0	0.0
	6310	14.4	9282	13.2	15592	13.7	8903	18.3	1489	17.6	1361	4.2
	1194	8.4	1730	7.8	2924	8.1	839	5.3	224	5.7	1030	10.8
	912	4.4	1524	4.1	2436	4.2	2944	12.1	835	22.0	0	0.0
LILLE												
	23936	20.3	36971	21.5	60907	21.0	27547	23.2	607	1.5	0	0.0
	10616	15.5	19156	18.0	29772	17.1	15433	20.6	0	0.0	0	0.0
LIMOGES												
	955	12.1	1461	11.4	2416	11.6	1991	20.1	0	0.0	0	0.0
	591	15.2	1060	16.5	1651	16.0	674	12.9	0	0.0	0	0.0
	0	0.0	919	4.8	919	3.0	527	3.3	0	0.0	0	0.0
LYON												
	1437	6.8	2485	7.5	3922	7.2	3218	14.5	435	11.8	1016	10.2
	2307	8.0	3013	7.2	5320	7.5	3581	12.7	1714	17.1	0	0.0
	12414	19.2	18244	20.2	30658	19.8	14956	25.4	6699	38.8	0	0.0
MONTPELLIER												
	677	6.2	1318	7.6	1995	7.0	1299	10.3	0	0.0	0	0.0
	3012	13.0	4735	12.8	7747	12.9	3401	14.1	198	3.8	0	0.0
	3322	10.9	5508	11.5	8830	11.3	4912	14.0	1619	26.8	0	0.0
	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
PYRENEES ORIENTALES												
	1189	9.2	1997	9.1	3186	9.1	1708	11.2	0	0.0	0	0.0
NANCY-METZ												
	1462	4.7	3393	7.1	4855	6.1	3249	10.3	0	0.0	0	0.0
	690	8.0	1089	8.2	1779	8.1	1191	12.3	0	0.0	0	0.0
	5781	12.6	9375	12.6	15156	12.6	6803	14.2	0	0.0	0	0.0
	2771	17.3	4822	18.1	7593	17.8	4132	21.6	0	0.0	0	0.0

(CONTINUED)

NOMBRE ET PROPORTION D'ELEVES EN ZEP

	PREELE- M.	%	ELEME- T.	%	ECOLES	%	COLLEG- ES	%	L.P.	%	LYCÉES	%
ACAV												
NANTES												
DEPARTEMENT												
LOIRE ATLANTIQUE	3104	9.7	4338	8.6	7442	9.0	3318	8.5	0	0.0	0	0.0
MAINE ET LOIRE	2016	8.7	2997	8.7	5013	8.7	3123	12.0	0	0.0	0	0.0
MAYENNE	990	10.8	1380	10.1	2370	10.4	1648	16.8	0	0.0	0	0.0
SARTHE	2508	12.5	3104	10.0	5612	11.0	2184	9.1	0	0.0	0	0.0
VENDEE	1570	14.3	2312	13.9	3882	14.1	1586	11.5	0	0.0	0	0.0
NICE												
ALPES MARITIMES	2819	9.0	4217	8.0	7036	8.3	3139	8.5	0	0.0	0	0.0
VAR	2539	8.3	3590	6.8	6129	7.4	2277	6.4	0	0.0	0	0.0
ORLEANS - TOURS												
CHER	758	6.4	998	5.2	1756	5.7	1284	9.1	0	0.0	0	0.0
EURE ET LOIR	2959	17.1	5230	17.8	8189	17.5	3749	18.5	0	0.0	0	0.0
INDRE	603	7.4	835	6.4	1438	6.8	591	5.5	0	0.0	0	0.0
INDRE ET LOIRE	1416	6.8	1909	5.9	3325	6.3	1975	8.4	0	0.0	0	0.0
LOIR ET CHER	1298	11.2	2011	10.9	3309	11.0	1831	13.2	0	0.0	0	0.0
LOIRI	2246	9.5	4216	10.3	6462	10.0	2757	9.4	0	0.0	0	0.0
PARIS	14692	25.5	24280	29.3	38972	27.8	9795	17.5	0	0.0	0	0.0
POITIERS												
CHARENTE	1032	8.0	1958	9.4	2990	8.9	1669	10.8	0	0.0	0	0.0
CHARENTE MARITIME	1707	8.7	2069	6.4	3776	7.3	2092	8.5	0	0.0	0	0.0
DEUX-SEVRES	587	4.8	1113	6.0	1700	5.5	1300	9.3	0	0.0	913	11.6
Vienne	859	6.1	1023	4.7	1882	5.3	1497	9.2	510	12.4	0	0.0
REIMS												
ARDENNES	1185	8.3	1780	8.1	2965	8.2	2428	14.3	0	0.0	0	0.0
AUBE	1539	12.7	2428	12.4	3967	12.5	2034	14.6	0	0.0	0	0.0
MARNE	3451	14.0	4902	12.9	8353	13.3	7645	28.0	485	8.6	0	0.0
HAUTE MARNE	1724	19.3	2725	18.4	4449	18.7	2407	22.0	1367	44.7	1979	39.2
RENNES												
COTES DU NORD	899	5.1	1275	5.0	2174	5.0	1085	5.7	0	0.0	0	0.0
FINISTERE	1251	4.8	1571	4.4	2822	4.5	3118	12.1	0	0.0	0	0.0
ILLE ET VILAINE	2556	10.0	3440	9.5	5996	9.7	1824	6.6	0	0.0	0	0.0

(CONTINUED)

NOMBRE ET PROPORTION D'ELEVES EN ZEP

	PREELE- M.	%	ELEMEN- T.	%	ECOLES	%	COLLEG- ES	%	L.P.	%	LYCÉES	%
ACAV												
DEPARTEMENT												
RENNES												
	774	4.5	1069	4.5	1843	4.5	1342	7.5	0	0.0	0	0.0
MORBIHAN												
ROUEN	2711	11.9	3700	9.4	6411	10.3	4164	14.5	0	0.0	0	0.0
EURE												
SEINE MARITIME	9677	18.9	21283	23.3	30960	21.7	19326	30.9	5978	39.1	0	0.0
SEINE MARITIME												
STRASBOURG	3401	8.8	6287	9.7	9688	9.4	4815	11.4	496	4.1	0	0.0
BAS RHIN												
HAUT RHIN	1931	7.1	3635	7.9	5566	7.6	3490	11.7	307	3.8	0	0.0
HAUT RHIN												
TOULOUSE	1144	25.1	1951	26.2	3095	25.8	1347	24.4	227	11.9	0	0.0
ARIEGE												
AVEYRON	157	2.1	232	2.0	389	2.0	149	1.9	0	0.0	0	0.0
AVEYRON												
HAUTE GARONNE	3363	9.7	4438	8.5	7801	9.0	1903	5.1	0	0.0	0	0.0
HAUTE GARONNE												
GERS	400	7.4	526	6.2	926	6.6	127	2.0	0	0.0	0	0.0
GERS												
LOT	436	8.7	806	9.8	1242	9.4	517	8.9	0	0.0	0	0.0
LOT												
HAUTES PYRENEES	393	5.4	455	4.0	848	4.6	496	6.0	0	0.0	0	0.0
HAUTES PYRENEES												
TARN	1144	9.8	1741	10.0	2885	9.9	1404	10.7	456	11.8	0	0.0
TARN												
TARN ET GARONNE	575	7.7	817	7.2	1392	7.4	494	6.0	0	0.0	0	0.0
TARN ET GARONNE												
SEINE ET MARNE	6403	12.0	10430	11.3	16833	11.6	9751	15.4	1273	10.8	0	0.0
SEINE ET MARNE												
SEINE SAINT- DENIS	8011	11.6	13613	12.9	21624	12.4	12913	19.3	1490	8.0	0	0.0
SEINE SAINT- DENIS												
VAL-DE-MARNE	7183	13.4	9763	13.1	16946	13.2	6925	13.8	974	7.8	0	0.0
VAL-DE-MARNE												
VERSAILLES	6829	11.0	12341	12.4	19170	11.9	8095	11.6	4207	39.8	1955	5.0
VERSAILLES												
YVELINES	4640	9.3	6675	8.3	11315	8.7	5817	10.1	1759	13.2	3334	10.4
YVELINES												
ESSONNE	3031	5.5	5075	6.6	8106	6.1	4149	8.3	3319	23.5	4102	13.3
ESSONNE												
HAUTS DE SEINE	9176	16.5	13438	15.2	22614	15.7	10260	17.2	6187	48.2	6430	22.4
HAUTS DE SEINE												
VAL D'OISE	1746	41.5	3011	40.1	4757	40.6	1689	32.0	0	0.0	0	0.0
VAL D'OISE												
CORSE DU SUD	738	16.4	1594	18.7	2332	17.9	1028	16.5	0	0.0	0	0.0
CORSE DU SUD												
HAUTE CORSE	1146	6.3	2329	6.5	3475	6.4	981	3.5	299	3.5	0	0.0
HAUTE CORSE												
ANTILLES GUYANE	3924	20.4	6172	19.6	10096	19.9	4913	18.9	1320	16.1	0	0.0
ANTILLES GUYANE												
MARTINIQUE	2109	33.1	4484	36.1	6593	35.1	1883	28.5	254	13.8	0	0.0
MARTINIQUE												
GUYANE												

(CONTINUED)

NOMBRE ET PROPORTION D'ELEVES EN ZEP

	PREELE- M.	%	ELEMEN- T.	%	ECOLES	%	COLLEG- ES	%	L.P.	%	LYCÉES	%
ACAV												
DEPARTEMENT												
LA REUNION	9033	23.7	16817	24.8	25850	24.4	12345	26.0	2527	20.5	2347	14.2
FRANCE METROPOLITAINE	273159	12.2	436243	12.3	709402	12.3	372026	15.0	54961	8.9	27090	1.9
D.O.M.	16212	19.8	29802	20.2	46014	20.0	20122	18.6	4400	14.3	2347	6.5
TOTAL	289371	12.5	466045	12.6	755416	12.6	392148	15.1	59361	9.2	29437	2.0

INDICATEURS CONCERNANT LES ZEP
 Tableau 3 PROPORTION D'ELEVES ETRANGERS DANS LE 1ER DEGRE
 PROPORTION D'ELEVES ETRANGERS DANS LES ZEP 1990-91

ACADEMIES	% D'ELEVES ETRANGERS DS 1ER DEGRE	% D'ELEVES ETRANGERS DS LES ZEP	RAPPORT
AIX-MARSEILLE	10.43	28.21	2.70
AMIENS	6.61	26.01	3.94
BESANCON	12.34	49.90	4.04
BORDEAUX	5.85	16.07	2.74
CAEN	2.51	12.95	5.16
CLERMONT-FERRAND	7.27	29.25	4.02
CORSE	16.16	24.11	1.49
CRETEIL	22.48	41.13	1.83
DIJON	8.90	32.17	3.62
GRENOBLE	12.21	37.55	3.07
LILLE	6.76	17.04	2.52
LIMOGES	6.18	21.78	3.52
LYON	18.39	43.25	2.35
MONTPELLIER	9.80	33.65	3.43
NANCY-METZ	8.93	29.48	3.30
NANTES	3.40	16.10	4.73
NICE	11.04	33.03	2.99
ORLEANS-TOURS	6.87	31.20	4.54
PARIS	30.93	47.65	1.54
POITIERS	2.24	16.82	7.52
REIMS	8.21	28.84	3.51
RENNES	1.86	11.50	6.19
ROUEN	6.62	21.57	3.26
STRASBOURG	13.47	42.84	3.18
TOULOUSE	6.24	28.90	4.63
VERSAILLES	17.64	41.92	2.38
ANTILLES-GUYANE	5.35	10.49	1.96
REUNION	0.05	0.03	0.56
FRANCE SAUS TOM	10.52	28.64	2.72

Tableau 4 PROPORTION D'ELEVES ETRANGERS DANS LE 1ER CYCLE
 PAR ACADEMIE 1990-1991

ACADEMIES	% D'ELEVES ETRANGERS DS 2ND DEGRE	% D'ELEVES ETRANGERS DS LES ZEP	RAPPORT
AIX-MARSEILLE	7.97	16.59	2.08
AMIENS	7.03	18.79	2.67
BESANCON	11.59	31.32	2.70
BORDEAUX	5.88	12.65	2.15
CAEN	2.59	9.36	3.61
CLERMONT-FERRAND	7.00	23.38	3.34
CORSE	12.39	18.40	1.48
CRETEIL	20.74	33.60	1.62
DIJON	9.43	19.32	2.05
GRENOBLE	10.87	25.62	2.36
LILLE	6.47	14.94	2.31
LIMOGES	5.55	16.00	2.88
LYON	16.39	31.88	1.94
MONTPELLIER	7.72	17.90	2.32
NANCY-METZ	10.25	27.24	2.66
NANTES	3.05	14.13	4.63
NICE	8.88	26.05	2.93
ORLEANS-TOURS	9.29	32.56	3.50
PARIS	23.77	40.17	1.69
POITIERS	2.34	11.51	4.92
REIMS	8.58	19.06	2.22
RENNES	1.48	5.46	3.68
ROUEN	5.27	11.09	2.10
STRASBOURG	14.08	38.61	2.74
TOULOUSE	5.96	22.44	3.77
VERSAILLES	16.40	37.49	2.29
ANTILLES-GUYANE	2.07	4.32	2.09
REUNION	0.10	0.03	0.33
FRANCE SAUS TOM	9.50	21.68	2.28

Tableau 5

INDICATEURS CONCERNANT LES ZEP
PROPORTION D'ELEVES ENS. SPECIAL DANS LE 1ER DEGRE
PAR RAPPORT AUX EFFECTIFS TOTAUX 1990-91

ACADEMIES	% D'ELEVES ENS. SPECIAL DS 1ER DEGRE	% D'ELEVES ENS. SPECIAL DS LES ZEP	RAPPORT
AIX-MARSEILLE	1.10	2.61	2.38
AMIENS	1.46	3.10	2.12
BESANCON	1.39	3.75	2.69
BORDEAUX	1.34	2.28	1.70
CAEN	1.57	3.30	2.10
CLERMONT-FERRAND	1.45	3.54	2.44
CORSE	1.02	1.95	1.92
CRETEIL	1.43	2.94	2.06
DIJON	1.33	2.75	2.06
GRENOBLE	1.15	2.69	2.34
LILLE	1.85	3.23	1.74
LIMOGES	1.55	3.93	2.54
LYON	1.14	2.41	2.11
MONTPELLIER	1.62	4.26	2.63
NANCY-METZ	1.40	2.89	2.06
NANTES	1.39	2.86	2.05
NICE	1.33	3.00	2.26
ORLEANS-TOURS	1.27	2.87	2.27
PARIS	2.27	4.29	1.89
POITIERS	1.64	4.31	2.63
REIMS	1.72	3.74	2.17
RENNES	1.05	2.38	2.25
ROUEN	1.66	3.32	2.00
STRASBOURG	1.95	5.00	2.56
TOULOUSE	1.12	2.00	1.78
VERSAILLES	1.05	2.03	1.93
ANTILLES-GUYANE	1.74	2.47	1.42
REUNION	1.96	2.55	1.30
FRANCE sans T.M.	1.42	2.98	2.09

Tableau 6

PROPORTION D'ELEVES DE 12 ANS OU PLUS DANS LE 1ER DEGRE
PAR RAPPORT AUX EFFECTIFS DE CM2 1990-91

ACADEMIES	% D'ELEVES DE 12 ANS DS 1ER DEGRE	% D'ELEVES DE 12 ANS DS LES ZEP	RAPPORT
AIX-MARSEILLE	12.48	29.46	2.36
AMIENS	5.76	12.47	2.17
BESANCON	8.18	15.42	1.89
BORDEAUX	7.12	11.85	1.66
CAEN	4.99	10.13	2.03
CLERMONT-FERRAND	8.73	21.91	2.51
CORSE	9.96	14.13	1.42
CRETEIL	8.98	15.23	1.70
DIJON	6.71	13.78	2.05
GRENOBLE	6.23	13.39	2.15
LILLE	5.35	7.89	1.48
LIMOGES	7.31	14.50	1.98
LYON	6.93	13.69	1.98
MONTPELLIER	11.58	29.20	2.52
NANCY-METZ	5.26	10.36	1.97
NANTES	5.72	11.36	1.99
NICE	7.39	17.86	2.42
ORLEANS-TOURS	5.89	14.43	2.45
PARIS	10.86	20.86	1.92
POITIERS	5.82	11.34	1.95
REIMS	7.99	14.18	1.78
RENNES	5.50	12.22	2.22
ROUEN	7.33	13.02	1.78
STRASBOURG	6.50	15.28	2.35
TOULOUSE	6.05	10.98	1.82
VERSAILLES	7.79	17.97	2.31
ANTILLES-GUYANE	25.44	39.84	1.57
REUNION	28.37	33.77	1.19
ENSEMBLE	8.02	16.49	2.05

Tableau 7

INDICATEURS CONCERNANT LES ZEP
 PROPORTION D'ELEVES DE 13 ANS EN 6EME
 PROPORTION D'ELEVES DE 13 ANS DANS LES ZEP
 PAR ACADEMIE 1990-1991

ACADEMIES	% D'ELEVES DE 13 ANS EN 6EME	% D'ELEVES DE 13 ANS DS LES ZEP	RAPPORT
AIX-MARSEILLE	14.01	22.69	1.62
AMIENS	9.75	14.88	1.53
BESANCON	12.70	17.17	1.35
BORDEAUX	10.32	14.30	1.39
CAEN	10.25	13.37	1.30
CLERMONT-FERRAND	9.90	15.15	1.53
CORSE	12.79	17.71	1.38
CRETEIL	13.03	19.13	1.47
DIJON	10.06	13.57	1.35
GRENOBLE	9.19	14.15	1.54
LILLE	7.72	10.66	1.38
LIMOGES	9.89	12.11	1.22
LYON	11.11	18.55	1.67
MONTPELLIER	13.34	23.42	1.75
NANCY-METZ	8.26	13.73	1.66
NANTES	9.63	16.00	1.66
NICE	9.17	19.31	2.10
ORLEANS-TOURS	9.19	16.41	1.79
PARIS	10.84	19.20	1.77
POITIERS	10.02	15.60	1.56
REIMS	12.29	16.27	1.32
RENNES	9.05	12.71	1.40
ROUEN	12.57	17.62	1.40
STRASBOURG	9.74	20.12	2.07
TOULOUSE	7.78	16.01	2.06
VERSAILLES	11.75	21.79	1.85
ANTILLES-GUYANE	29.98	38.22	1.27
REUNION	26.57	31.66	1.19
ENSEMBLE	11.26	17.80	1.58

Tableau 8

INDICATEURS CONCERNANT LES ZEP
PROPORTION D'ELEVES DE CPPN / 6EME-5EME

PAR ACADEMIE

1990-1991

ACADEMIES	% D'ELEVES DE CPPN / 6- 5EME DS LE 2ND DE	% D'ELEVES DE CPPN / 6- 5EME DS LES ZEP	RAPPORT
AIX-MARSEILLE	5.66	9.45	1.67
AMIENS	4.56	5.60	1.23
BESANCON	4.10	5.11	1.25
BORDEAUX	3.61	5.01	1.39
CAEN	3.61	3.19	0.88
CLERMONT-FERRAND	4.81	8.19	1.70
CORSE	7.31	9.26	1.27
CRETEIL	3.69	6.42	1.74
DIJON	3.38	5.00	1.48
GRENOBLE	3.11	3.98	1.28
LILLE	3.77	4.59	1.22
LIMOGES	3.15	4.45	1.41
LYON	3.45	5.06	1.47
MONTPELLIER	5.83	7.42	1.27
NANCY-METZ	2.86	4.19	1.47
NANTES	2.82	3.56	1.26
NICE	2.77	6.41	2.31
ORLEANS-TOURS	2.53	4.36	1.72
PARIS	3.40	1.76	0.52
POITIERS	4.52	4.83	1.07
REIMS	5.09	6.18	1.21
RENNES	2.16	3.70	1.72
ROUEN	5.28	6.42	1.21
STRASBOURG	3.81	3.59	0.94
TOULOUSE	2.64	4.15	1.57
VERSAILLES	3.44	6.91	2.01
ANTILLES-GUYANE	12.10	16.33	1.35
REUNION	9.11	10.99	1.21
ENSEMBLE	4.01	5.92	1.47

Tableau 9

INDICATEURS CONCERNANT LES ZEP
PROPORTION D'ELEVES DE 4-3EME OU 4-3E TECHNO/ 6-5EME

PAR ACADEMIE

1990-1991

ACADEMIES	% D'ELEVES DE 4-3EME / 6-5EME DS 2ND DEG	% D'ELEVES DE 4-3EME / 6-5EME DS LES ZEP	RAPPORT
AIX-MARSEILLE	84.66	81.65	0.96
AMIENS	89.98	75.42	0.84
BESANCON	87.31	70.15	0.80
BORDEAUX	87.65	79.09	0.90
CAEN	84.96	74.89	0.88
CLERMONT-FERRAND	88.18	79.99	0.91
CORSE	82.87	76.29	0.92
CRETEIL	88.48	81.72	0.92
DIJON	89.55	85.24	0.95
GRENOBLE	88.05	81.04	0.92
LILLE	91.13	81.14	0.89
LIMOGES	94.10	83.97	0.89
LYON	83.09	85.65	1.03
MONTPELLIER	83.34	77.13	0.93
NANCY-METZ	91.03	69.71	0.77
NANTES	92.74	80.00	0.86
NICE	84.94	71.01	0.84
ORLEANS-TOURS	89.84	73.85	0.82
PARIS	90.38	68.61	0.76
POITIERS	89.06	80.78	0.91
REIMS	87.04	79.43	0.91
RENNES	86.97	76.98	0.89
ROUEN	83.92	87.41	1.04
STRASBOURG	85.29	78.87	0.92
TOULOUSE	88.94	77.86	0.88
VERSAILLES	85.19	81.25	0.95
ANTILLES-GUYANE	84.59	68.86	0.81
REUNION	76.80	70.10	0.91
ENSEMBLE	87.41	79.04	0.90

Tableau 10

PROP. D'ELEVES EN BAC PRO SELON LE SEXE (%) 1990-91

	GARÇONS	FILLES	G + F
ACADEMIE			
AIX-MARSEILLE	18.08	18.29	18.17
AMIENS	11.83	13.05	12.36
BESANCON	11.75	9.62	10.81
BORDEAUX	11.65	9.70	10.78
CAEN	12.98	9.17	11.23
CLERMONT-FERRAND	16.20	12.94	14.67
CORSE	16.52	17.71	17.06
CRETEIL	11.73	12.95	12.31
DIJON	13.68	13.07	13.40
GRENOBLE	12.02	11.14	11.66
LILLE	11.24	12.30	11.70
LIMOGES	18.48	17.71	18.16
LYON	11.20	12.01	11.55
MONTPELLIER	9.13	9.79	9.42
NANCY-METZ	14.30	14.34	14.32
NANTES	16.26	17.80	16.91
NICE	11.82	13.89	12.71
ORLEANS-TOURS	11.92	15.20	13.48
PARIS	15.99	14.92	15.48
POITTIERS	12.52	9.62	11.32
REIMS	13.15	12.80	13.00
RENNES	11.07	9.61	10.45
ROUEN	14.52	11.28	13.12
STRASBOURG	13.85	13.47	13.69
TOULOUSE	13.12	13.33	13.20
VERSAILLES	11.14	13.16	12.05
ANTILLES-GUYANE	5.64	6.88	6.30
REUNION	12.83	10.84	11.86
T.O.M.	1.43	3.90	2.42
ENSEMBLE	12.45	12.54	12.48

PROP. D'ELEVES EN

BAC PRO SELON LE SEXE EN ZEP (%)

	GARÇONS	FILLES	G + F
ACADEMIE			
AIX-MARSEILLE	16.64	18.35	17.42
AMIENS	10.45	0.00	5.24
BORDEAUX	20.75	7.99	13.51
CRETEIL	13.89	19.57	16.61
DIJON	15.39	7.44	12.72
GRENOBLE	8.77	12.85	10.63
LILLE	13.24	21.74	17.22
LIMOGES	.	.	.
LYON	11.96	10.47	11.53
MONTPELLIER	11.54	8.75	10.37
POITTIERS	18.85	0.52	9.66
REIMS	12.99	10.23	12.00
ROUEN	15.01	5.71	12.01
STRASBOURG	15.19	12.39	13.64
TOULOUSE	2.70	12.50	6.68
VERSAILLES	9.26	9.98	9.56
ANTILLES-GUYANE	1.75	5.39	3.69
REUNION	9.36	13.83	11.96
ENSEMBLE	11.77	11.04	11.47

N.B. Les académies absentes de ce tableau n'ont pas d'effectifs de second cycle professionnel en ZEP.

Tableau 10 (suite)

PROPORTION D'ÉLÈVES DU 2ND CYCLE PROFESSIONNEL EN
BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

RAPPORTS ZEP/ENSEMBLE

	GARÇONS	FILLES	G+F
ACADEMIE			
AIX-MARSEILLE	0.92	1.00	0.96
AMIENS	0.88	0.00	0.42
BORDEAUX	1.78	0.82	1.25
CRETEIL	1.18	1.51	1.35
DIJON	1.13	0.57	0.95
GRENOBLE	0.73	1.15	0.91
LILLE	1.18	1.77	1.47
LIMOGES	.	.	.
LYON	1.07	0.87	1.00
MONTPELLIER	1.26	0.89	1.10
POITIERS	1.51	0.05	0.85
REIMS	0.99	0.80	0.92
ROUEN	1.03	0.51	0.91
STRASBOURG	1.10	0.92	1.00
TOULOUSE	0.21	0.94	0.51
VERSAILLES	0.83	0.76	0.79
ANTILLES-GUYANE	0.31	0.78	0.59
REUNION	0.73	1.28	1.01
TOTAL	0.95	0.88	0.92

Tableau 11

INDICATEURS CONCERNANT LES ZEP
PROPORTION D'ELEVES DE 2 ANS DANS LE 1ER DEGRE
PAR RAPPORT AUX EFFECTIFS DE 6 ANS 1990-91

ACADEMIES	% D'ELEVES DE 2 ANS DS 1ER DEGRE	% D'ELEVES DE 2 ANS DS LES ZEP	RAPPORT
AIX-MARSEILLE	30.49	43.44	1.42
AMIENS	26.45	31.80	1.20
BESANCON	39.48	57.53	1.46
BORDEAUX	33.99	41.72	1.23
CAEN	37.85	50.49	1.33
CLERMONT-FERRAND	40.90	52.30	1.28
CORSE	18.40	18.50	1.01
CRETEIL	24.59	24.76	1.01
DIJON	33.27	35.90	1.08
GRENOBLE	28.68	41.09	1.43
LILLE	54.46	47.79	0.88
LIMOGES	43.27	44.98	1.04
LYON	60.01	64.69	1.08
MONTPELLIER	40.70	47.57	1.17
NANCY-METZ	34.72	34.65	1.00
NANTES	50.49	59.44	1.18
NICE	11.17	32.54	2.91
ORLEANS-TOURS	27.49	29.00	1.05
PARIS	29.69	24.29	0.82
POITIERS	47.32	69.04	1.46
REIMS	42.96	47.49	1.11
RENNES	71.63	80.24	1.12
ROUEN	10.38	8.91	0.86
STRASBOURG	8.39	15.12	1.80
TOULOUSE	53.12	60.48	1.14
VERSAILLES	18.12	19.14	1.06
ANTILLES-GUYANE	14.45	17.90	1.24
REUNION	18.38	22.16	1.21
ENSEMBLE	34.11	36.88	1.08

Tableau 12

INDICATEURS CONCERNANT LES ZEP
PROPORTION D'ELEVES DE 3 ANS DANS LE 1ER DEGRE
PAR RAPPORT AUX EFFECTIFS DE 6 ANS 1990-91

ACADEMIES	% D'ELEVES DE 3 ANS DS 1ER DEGRE	% D'ELEVES DE 3 ANS DS LES ZEP	RAPPORT
AIX-MARSEILLE	102.15	111.91	1.10
AMIENS	96.14	97.83	1.02
BESANCON	92.34	111.46	1.21
BORDEAUX	96.62	99.97	1.03
CAEN	97.61	102.79	1.05
CLERMONT-FERRAND	92.66	97.19	1.05
CORSE	88.21	90.45	1.03
CRETEIL	105.32	105.02	1.00
DIJON	92.67	97.07	1.05
GRENOBLE	98.08	120.34	1.23
LILLE	99.66	91.95	0.92
LIMOGES	93.83	68.34	0.73
LYON	105.27	106.22	1.01
MONTPELLIER	99.20	99.70	1.00
NANCY-METZ	97.51	87.76	0.90
NANTES	101.46	110.53	1.09
NICE	95.05	112.32	1.18
ORLEANS-TOURS	98.34	102.67	1.04
PARIS	114.44	99.69	0.87
POITIERS	96.72	108.42	1.12
REIMS	96.69	108.09	1.12
RENNES	106.50	114.66	1.08
ROUEN	89.74	82.92	0.92
STRASBOURG	98.75	87.40	0.89
TOULOUSE	99.58	105.07	1.06
VERSAILLES	106.99	104.07	0.97
ANTILLES-GUYANE	93.55	87.56	0.94
REUNION	88.51	87.55	0.99
ENSEMBLE	99.67	99.75	1.00

Tableau 13

INDICATEURS CONCERNANT LES ZEP
NOMBRE MOYEN D'ELEVES PAR CLASSE DANS L'ELEMENTAIRE 1990-91

ACADEMIES	ELEVES /CLASSE DS L'ELEMENTAI- RE	ELEVES /CLASSE DS LES ZEP	RAPPORT
AIX-MARSEILLE	22.89	21.38	0.93
AMIENS	21.57	22.36	1.04
BESANCON	20.38	21.76	1.07
BORDEAUX	21.01	20.16	0.96
CAEN	21.21	21.86	1.03
CLERMONT-FERRAND	17.94	18.86	1.05
CORSE	20.77	22.53	1.08
CRETEIL	23.80	22.52	0.95
DIJON	20.82	21.41	1.03
GRENOBLE	21.61	22.17	1.03
LILLE	22.39	22.66	1.01
LIMOGES	18.62	16.86	0.91
LYON	22.52	22.63	1.00
MONTPELLIER	21.67	21.90	1.01
NANCY-METZ	20.90	20.32	0.97
NANTES	21.34	20.29	0.95
NICE	23.19	20.28	0.87
ORLEANS-TOURS	21.98	22.06	1.00
PARIS	23.20	22.23	0.96
POITIERS	20.48	20.82	1.02
REIMS	20.79	21.04	1.01
RENNES	21.25	19.43	0.91
ROUEN	22.29	22.39	1.00
STRASBOURG	22.37	21.11	0.94
TOULOUSE	19.10	18.22	0.95
VERSAILLES	24.19	23.21	0.96
ANTILLES-GUYANE	21.20	20.80	0.98
REUNION	23.50	22.76	0.97
ENSEMBLE	21.87	21.67	0.99

Tableau 14

INDICATEURS CONCERNANT LES ZEP
 NOMBRE MOYEN D'ELEVES PAR CLASSE DANS L' ELEMENTAIRE
 PAR TYPE DE COMMUNE 1990-91

ACADEMIES		ELEVES /CLASSE DS L'ELEMENTAI- RE	ELEVES /CLASSE DS LES ZEP	RAPPORT
AIX- MARSEILLE	RURAL HORS ZPIU	16.76	13.50	0.81
	RURAL DANS ZPIU	21.42	17.03	0.80
	URBAIN	23.46	21.66	0.92
AMIENS	RURAL HORS ZPIU	17.32	18.80	1.09
	RURAL DANS ZPIU	20.01	20.09	1.00
	URBAIN	22.94	22.54	0.98
BESANCON	RURAL DANS ZPIU	18.67	21.00	1.13
	URBAIN	22.46	21.81	0.97
BORDEAUX	RURAL HORS ZPIU	16.33	16.87	1.03
	RURAL DANS ZPIU	20.13	20.37	1.01
	URBAIN	22.93	21.34	0.93
CAEN	RURAL HORS ZPIU	19.00	19.77	1.04
	URBAIN	22.49	21.96	0.98
CLERMONT- FERRAND	RURAL HORS ZPIU	13.23	14.35	1.08
	RURAL DANS ZPIU	17.17	22.00	1.28
	URBAIN	20.50	19.30	0.94
CORSE	RURAL HORS ZPIU	14.92	14.37	0.96
	RURAL DANS ZPIU	20.39	22.90	1.12
	URBAIN	23.70	23.42	0.99

(CONTINUED)

INDICATEURS CONCERNANT LES ZEP
 NOMBRE MOYEN D'ELEVES PAR CLASSE DANS L'ELEMENTAIRE
 PAR TYPE DE COMMUNE

ACADEMIES		ELEVES /CLASSE DS L'ELEMENTAI- RE	ELEVES /CLASSE DS LES ZEP	RAPPORT
CRETEIL	URBAIN	23.90	22.24	0.93
	AGGLOMERAT- ION PARISIENNE	23.94	22.63	0.95
DIJON	RURAL HORS ZPIU	16.22	15.04	0.93
	RURAL DANS ZPIU	19.61	18.94	0.97
	URBAIN	22.90	22.52	0.98
GRENOBLE	URBAIN	23.11	22.17	0.96
LILLE	RURAL DANS ZPIU	18.87	16.98	0.90
	URBAIN	23.16	22.77	0.98
LIMOGES	RURAL HORS ZPIU	14.25	13.61	0.96
	RURAL DANS ZPIU	18.99	12.00	0.63
	URBAIN	21.41	19.17	0.90
LYON	RURAL DANS ZPIU	20.00	21.00	1.05
	URBAIN	23.55	22.63	0.96
MONTPELLIER	RURAL HORS ZPIU	16.40	22.07	1.35
	URBAIN	23.22	21.90	0.94
NANCY-METZ	RURAL HORS ZPIU	16.09	16.13	1.00
	RURAL DANS ZPIU	18.63	16.36	0.88
	URBAIN	22.10	20.91	0.95
NANTES	RURAL HORS ZPIU	16.22	14.75	0.91

(CONTINUED)

INDICATEURS CONCERNANT LES ZEP
NOMBRE MOYEN D'ELEVES PAR CLASSE DANS L'ELEMENTAIRE
PAR TYPE DE COMMUNE

ACADEMIES		ELEVES /CLASSE DS L'ELEMENTAI- RE	ELEVES /CLASSE DS LES ZEP	RAPPORT
NANTES	RURAL DANS ZPIU	20.70	20.13	0.97
	URBAIN	22.96	21.21	0.92
NICE	URBAIN	23.53	20.28	0.86
ORLEANS- TOURS	RURAL HORS ZPIU	17.78	20.18	1.14
	RURAL DANS ZPIU	21.09	21.23	1.01
	URBAIN	23.22	22.12	0.95
PARIS	AGGLOMERAT- ION PARISIENNE	23.20	22.23	0.96
POITIERS	RURAL HORS ZPIU	16.92	14.50	0.86
	RURAL DANS ZPIU	20.73	19.27	0.93
	URBAIN	22.20	21.04	0.95
REIMS	RURAL DANS ZPIU	19.40	16.46	0.85
	URBAIN	22.28	21.17	0.95
RENNES	RURAL HORS ZPIU	16.60	15.53	0.94
	RURAL DANS ZPIU	20.68	17.81	0.86
	URBAIN	22.96	21.15	0.92
ROUEN	RURAL HORS ZPIU	19.02	19.70	1.04
	RURAL DANS ZPIU	20.67	19.58	0.95
	URBAIN	23.29	22.47	0.97

(CONTINUED)

INDICATEURS CONCERNANT LES ZEP
 NOMBRE MOYEN D'ELEVES PAR CLASSE DANS L'ELEMENTAIRE
 PAR TYPE DE COMMUNE

ACADEMIES		ELEVES /CLASSE DS L'ELEMENTAI- RE	ELEVES /CLASSE DS LES ZEP	RAPPORT
STRASBOURG	RURAL DANS ZPIU	20.16	22.17	1.10
	URBAIN	23.36	21.10	0.90
TOULOUSE	RURAL HORS ZPIU	13.58	14.33	1.06
	RURAL DANS ZPIU	17.90	16.53	0.92
	URBAIN	21.92	19.81	0.90
VERSAILLES	URBAIN	24.20	23.28	0.96
	AGGLOMERAT- ION PARISIENNE	24.43	23.19	0.95
ANTILLES- GUYANE	0	21.20	20.80	0.98
REUNION	0	23.50	22.76	0.97

Tableau 15

INDICATEURS CONCERNANT LES ZEP.
 NOMBRE MOYEN D'ELEVES PAR CLASSE DANS L'ELEMENTAIRE
 PAR TYPE DE COMMUNE 1990-91

FRANCE SANS TOM	ELEVES /CLASSE DS L'ELEMENTAI- RE	ELEVES /CLASSE DS LES ZEP	RAPPORT
RURAL HORS ZPIU	16.12	15.63	0.97
RURAL DANS ZPIU	19.96	18.81	0.94
URBAIN	22.96	21.90	0.95
AGGLOMERATION PARISIENNE	24.07	22.71	0.94

Tableau 16

INDICATEURS CONCERNANT LES ZEP
 NOMBRE MOYEN D'ELEVES / PAR CLASSE DANS LE 1ER CYCLE

PAR ACADEMIE

1990-1991

ACADEMIES	NB ELEVES / CLASSE DS 2ND DEGRE	NB ELEVES / CLASSE DS LES ZEP	RAPPORT
AIX-MARSEILLE	24.78	23.19	0.94
AMIENS	25.01	24.01	0.96
BESANCON	24.53	24.64	1.00
BORDEAUX	24.58	23.89	0.97
CAEN	24.89	25.39	1.02
CLERMONT-FERRAND	23.70	23.86	1.01
CORSE	23.89	23.53	0.98
CRETEIL	25.14	24.63	0.98
DIJON	24.82	24.58	0.99
GRENOBLE	24.67	24.28	0.98
LILLE	25.45	25.02	0.98
LIMOGES	24.05	24.20	1.01
LYON	24.50	24.24	0.99
MONTPELLIER	24.59	24.22	0.98
NANCY-METZ	24.71	23.45	0.95
NANTES	24.69	23.82	0.96
NICE	25.07	23.13	0.92
ORLEANS-TOURS	24.29	23.62	0.97
PARIS	24.89	23.40	0.94
POITIERS	24.78	24.00	0.97
REIMS	24.59	24.76	1.01
RENNES	24.54	24.51	1.00
ROUEN	24.75	23.94	0.97
STRASBOURG	24.49	22.54	0.92
TOULOUSE	24.42	22.39	0.92
VERSAILLES	25.41	24.52	0.96
ANTILLES-GUYANE	24.16	22.81	0.94
REUNION	25.04	24.65	0.98
ENSEMBLE	24.78	24.12	0.97

Tableau 17

SECOND DEGRE - PUBLIC - 1990-1991

NOMBRE DE COLLEGES
 SELON LE NOMBRE DE LANGUES VIVANTES ETUDIEES
 1E LANGUE + 2E LANGUE + 3E LANGUE + ENSEIGNEMENT FACULTATIF
 NB. ELEVES > = 5

FREQUENCE % global % en ligne	EN ZEP		TOTAL	ENSEMBLE DES COLLEGES		TOTAL
	1 OU 2 LV	PLUS DE 2 LV		1 OU 2 L V	PLUS DE 2 LV	
AIX-MARSEILLE	0 0.00 0.00	45 6.22 100.00	45 6.22	6 0.12 3.21	181 3.61 96.79	187 3.73
AMIENS	1 0.14 3.57	27 3.73 96.43	28 3.87	25 0.50 15.06	141 2.81 84.94	166 3.31
BESANCON	5 0.69 25.00	15 2.07 75.00	20 2.77	47 0.94 40.17	70 1.39 59.83	117 2.33
BORDEAUX	9 1.24 24.32	28 3.87 75.68	37 5.12	66 1.32 27.16	177 3.53 72.84	243 4.84
CAEN	0 0.00 0.00	10 1.38 100.00	10 1.38	44 0.88 28.95	108 2.15 71.05	152 3.03
CLERMONT-FERRAND	1 0.14 12.50	7 0.97 87.50	8 1.11	69 1.37 48.59	73 1.45 51.41	142 2.83
CORSE	1 0.14 20.00	4 0.55 80.00	5 0.69	10 0.20 37.04	17 0.34 62.96	27 0.54
CRETEIL	0 0.00 0.00	47 6.50 100.00	47 6.50	1 0.02 0.32	315 6.28 99.68	316 6.30
DIJON	7 0.97 23.33	23 3.18 76.67	30 4.15	59 1.18 36.65	102 2.03 63.35	161 3.21
GRENOBLE	1 0.14 3.57	27 3.73 96.43	28 3.87	9 0.18 3.88	223 4.44 96.12	232 4.62

(CONTINUED)

SECOND DEGRE - PUBLIC - 1990-1991

SUITE

NOMBRE DE COLLEGES
SELON LE NOMBRE DE LANGUES VIVANTES ETUDIEES1E LANGUE + 2E LANGUE + 3E LANGUE + ENSEIGNEMENT FACULTATIF
NB. ELEVES > = 5

FREQUENCE % GLOBAL % EN LIGNE	EN ZEP		TOTAL	ENSEMBLE DES COLLEGES		TOTAL
	1 OU 2 LV	PLUS DE 2 LV		1 OU 2 L V	PLUS DE 2 LV	
LILLE	14 1.94 18.67	61 8.44 81.33	75 10.37	63 1.26 19.09	267 5.32 80.91	330 6.58
LIMOGES	2 0.28 25.00	6 0.83 75.00	8 1.11	27 0.54 33.33	54 1.08 66.67	81 1.61
LYON	1 0.14 2.56	38 5.26 97.44	39 5.39	12 0.24 5.85	193 3.85 94.15	205 4.08
MONTPELLIER	3 0.41 15.79	16 2.21 84.21	19 2.63	52 1.04 29.89	122 2.43 70.11	174 3.47
NANCY-METZ	12 1.66 35.29	22 3.04 64.71	34 4.70	120 2.39 50.00	120 2.39 50.00	240 4.78
NANTES	3 0.41 11.11	24 3.32 88.89	27 3.73	18 0.36 7.73	215 4.28 92.27	233 4.64
NICE	0 0.00 0.00	9 1.24 100.00	9 1.24	3 0.06 2.54	115 2.29 97.46	118 2.35
ORLEANS-TOURS	0 0.00 0.00	23 3.18 100.00	23 3.18	12 0.24 5.22	218 4.34 94.78	230 4.58
PARIS	1 0.14 4.76	20 2.77 95.24	21 2.90	5 0.10 4.63	103 2.05 95.37	108 2.15
POITIERS	1 0.14 7.69	12 1.66 92.31	13 1.80	17 0.34 10.63	143 2.85 89.38	160 3.19

(CONTINUED)

SECOND DEGRE - PUBLIC - 1990-1991

SUITE ET FIN.

NOMBRE DE COLLEGES
 SELON LE NOMBRE DE LANGUES VIVANTES ETUDIEES
 1E LANGUE + 2E LANGUE + 3E LANGUE + ENSEIGNEMENT FACULTATIF
 NB. ELEVES > = 5

FREQUENCE % GLOBAL % EN LIGNE	EN ZEP		TOTAL	ENSEMBLE DES COLLEGES		
	1 OU 2 LV	PLUS DE 2 LV		1 OU 2 L V	PLUS DE 2 LV	TOTAL
REIMS	6 0.83 26.09	17 2.35 73.91	23 3.18	72 1.43 50.00	72 1.43 50.00	144 2.87
RENNES	2 0.28 11.76	15 2.07 88.24	17 2.35	12 0.24 5.71	198 3.95 94.29	210 4.18
ROUEN	1 0.14 2.17	45 6.22 97.83	46 6.36	3 0.06 1.81	163 3.25 98.19	166 3.31
STRASBOURG	9 1.24 60.00	6 0.83 40.00	15 2.07	103 2.05 75.18	34 0.68 24.82	137 2.73
TOULOUSE	13 1.80 65.00	7 0.97 35.00	20 2.77	104 2.07 47.06	117 2.33 52.94	221 4.40
VERSAILLES	2 0.28 5.13	37 5.12 94.87	39 5.39	5 0.10 1.36	363 7.23 98.64	368 7.33
ANTILLES-GUYANE	21 2.90 95.45	1 0.14 4.55	22 3.04	88 1.75 88.89	11 0.22 11.11	99 1.97
REUNION	2 0.28 13.33	13 1.80 86.67	15 2.07	5 0.10 9.62	47 0.94 90.38	52 1.04
TOTAL	118 16.32	605 83.68	723 100.00	1057 21.06	3962 78.94	5019 100.00

ENQUETE V509 1989-1990 . FICHER ZEP 90-91

NON TITULAIRES & TITULAIRES DE MOINS DE 35 ANS DANS LES COLLEGES
APPARTENANT A UNE ZEP ET DANS L'ENSEMBLE DES COLLEGES

Tableau 18

PAR ACADEMIE

ACADEMIE	% NON TITULAIRES EN ZEP	% NON TITULAIRES ENSEMBLE	RAPPORT % NON TITULAIRES ZEP/ENSEM- BLE	% TITULAIRES DE MOINS DE 35 ANS EN ZEP	% TITULAIRES DE MOINS DE 35 ANS ENSEMBLE	RAPPORT % TITULAIRES DE MOINS 35 ANS ZEP/ENSEMB
AIX-MARSEILLE	1.6	1.6	1.0	11.9	9.0	1.3
AMIENS	8.2	8.0	1.0	32.9	29.9	1.1
BESANCON	3.5	4.1	0.9	17.5	16.3	1.1
BORDEAUX	4.5	3.6	1.2	9.3	8.5	1.1
CAEN	5.2	6.7	0.8	15.2	17.4	0.9
CLERMONT-FD	3.6	3.3	1.1	12.3	11.3	1.1
CORSE	9.5	10.4	0.9	13.6	11.1	1.2
CRETEIL	7.2	6.2	1.2	28.8	24.4	1.2
DIJON	5.2	4.1	1.3	16.0	14.8	1.1
GRENOBLE	4.5	4.3	1.1	11.2	11.8	1.0
LILLE	8.8	6.6	1.3	29.3	24.5	1.2
LIMOGES	2.4	2.7	0.9	11.1	10.9	1.1
LYON	3.3	3.3	1.0	17.7	14.4	1.2
MONTPELLIER	3.3	3.3	1.0	6.4	7.1	0.9
NANCY-METZ	7.1	6.7	1.1	25.2	20.0	1.3
NANTES	4.7	5.1	0.9	16.3	17.4	0.9
NICE	3.3	4.0	0.8	8.5	8.5	1.0
ORLEANS-TOURS	5.8	5.0	1.2	23.8	19.7	1.2
PARIS	5.6	4.5	1.3	17.5	13.0	1.3
POITIERS	2.6	1.9	1.3	13.7	11.4	1.2
REIMS	4.0	4.4	0.9	29.7	27.2	1.1
RENNES	3.4	3.5	1.0	14.3	13.1	1.1
ROUEN	4.4	3.8	1.2	30.2	28.8	1.1
STRASBOURG	8.5	9.7	0.9	20.9	16.5	1.3
TOULOUSE	6.6	3.8	1.7	9.3	7.3	1.3
VERSAILLES	7.2	4.7	1.5	31.5	22.3	1.4
FRANCE METROPOLITAINE	5.5	4.8	1.2	21.2	17.2	1.2
ANTILLES-GUYANE LA REUNION	10.8	6.1	1.8	17.9	14.9	1.2
DOM	7.8	6.6	1.2	21.4	21.5	1.0
DOM	9.2	6.3	1.5	19.8	17.4	1.1
FRANCE SANS TOM	5.7	4.9	1.2	21.1	17.2	1.2

Tableau 19

HEURES PAR ELEVE EN ZEP, HORS ZEP

1990-91

	ZEP	HORS ZEP	ENSEMBLE	RAPPORT ZEP/HORS ZEP
AIX-MARSEILLE	1.19	1.07	1.09	1.11
AMIENS	1.17	1.11	1.12	1.06
BESANCON	1.22	1.13	1.15	1.07
BORDEAUX	1.13	1.11	1.11	1.01
CAEN	1.19	1.12	1.13	1.06
CLERMONT-FERRAND	1.26	1.19	1.19	1.06
CORSE	1.18	1.18	1.18	1.00
CRETEIL	1.16	1.10	1.11	1.05
DIJON	1.15	1.10	1.11	1.04
GRENOBLE	1.18	1.12	1.13	1.05
LILLE	1.18	1.12	1.13	1.06
LIMOGES	1.30	1.16	1.18	1.12
LYON	1.20	1.13	1.15	1.06
MONTPELLIER	1.15	1.11	1.11	1.04
NANCY-METZ	1.31	1.20	1.22	1.09
NANTES	1.18	1.06	1.07	1.11
NICE	1.26	1.09	1.10	1.16
ORLEANS-TOURS	1.18	1.11	1.11	1.06
PARIS	1.20	0.96	1.00	1.25
POITIERS	1.26	1.12	1.13	1.13
REIMS	1.18	1.14	1.15	1.03
RENNES	1.22	1.15	1.16	1.07
ROUEN	1.20	1.11	1.13	1.09
STRASBOURG	1.35	1.22	1.24	1.11
TOULOUSE	1.30	1.15	1.16	1.13
VERSAILLES	1.19	1.10	1.11	1.09
ANTILLES-GUYANE	1.24	1.12	1.14	1.11
REUNION	1.05	1.04	1.05	1.01
FRANCE sans TOM	1.19	1.12	1.13	1.07